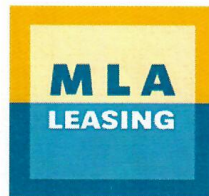


Notice d'information pour émission obligataire

M A G H R E B L E A S I N G A L G E R I E

M L A

S.P.A AU CAPITAL SOCIAL DE 6.5 Milliards de Dinars algériens



Montant : 3.000.000.000 DA

Coupon annuel fixe : 5,20%

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables le	
11/01/2025	600 000 000 DA
11/01/2026	600 000 000 DA
11/01/2027	600 000 000 DA
11/01/2028	600 000 000 DA
11/01/2029	600 000 000 DA

« Aucune Garantie n'est adossée à cet emprunt obligataire en dehors du nantissement, au profit de la masse des obligataires, des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA, et déposés sur un compte ouvert auprès de CITI BANK N.A ALGERIA. Ce nantissement couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon ».



Visa COSOB N° 2023/01 du 26 septembre 2023

La notice d'information est établie par la société émettrice et engage la responsabilité de ses signataires. La COSOB ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de la COSOB n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et à ce titre, il doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats dégagés et de la politique de distribution des dividendes suivie par la société émettrice »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION	9
I-1- DECISIONS A L'ORIGINE DE L'OPERATION :	9
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES :	9
<i>I-2-1- Nombre, valeur nominale :</i>	<i>9</i>
<i>I-2-2- Catégorie des titres :</i>	<i>10</i>
<i>I-2-3- Forme des titres :</i>	<i>10</i>
I-3- PRIX D'EMISSION :	10
I-4- PRODUIT BRUT, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET EMPLOI DU PRODUIT NET :	10
I-5- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION :	10
<i>I-5-1- redevances réglementaires :</i>	<i>10</i>
<i>I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :</i>	<i>11</i>
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES :	11
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	11
I-8- DATE DE REGLEMENT :	11
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	11
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	11
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	12
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	12
I-13- EXIGIBILITE ANTICIPEE :	13
I-14- REGIME FISCAL :	14
I-16- RANG DE L'EMPRUNT :	14
I-17- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	15
I-18- MASSE DES OBLIGATAIRES :	15
I-19- NEGOCIATION DES TITRES :	15
I-20- ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR :	15
I-21- BUT DE L'EMISSION :	15
I-22- OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR :	16
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL :	17
<i>II-1-1- Dénomination sociale :</i>	<i>17</i>
<i>II-1-2- Forme juridique :</i>	<i>17</i>
<i>II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :</i>	<i>17</i>
<i>II-1-4- Objet social :</i>	<i>17</i>
<i>II-1-5- Adresse du siège social :</i>	<i>18</i>
<i>II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :</i>	<i>18</i>
<i>II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :</i>	<i>18</i>
<i>II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :</i>	<i>19</i>
<i>II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :</i>	<i>19</i>
<i>II-1-10- Date de début d'activité :</i>	<i>19</i>
<i>II-1-11- L'exercice social :</i>	<i>20</i>
<i>II-1-12- Durée de vie :</i>	<i>20</i>
<i>II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :</i>	<i>20</i>
II-2- CAPITAL :	20
<i>II-2-1- Composition du capital :</i>	<i>20</i>
<i>II-2-2- Conditions de modification du capital social :</i>	<i>20</i>
<i>II-2-3- Obligations convertibles :</i>	<i>20</i>
<i>II-2-4- Evolution du capital :</i>	<i>21</i>
<i>II-2-5- Répartition du capital :</i>	<i>21</i>
CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	24

III-1- PRESENTATION DE MLA :	24
<i>III-1-1- Historique :</i>	24
<i>III-1-2- Organigramme:</i>	26
<i>III-1-3- Réglementation :</i>	28
<i>III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :</i>	28
<i>III-1-5- Éléments de la politique générale :</i>	31
<i>III-1-6- Débouchés et parts de marché :</i>	32
<i>III-1-7- Principales Installations :</i>	33
<i>III-1-8- Personnel et effectifs :</i>	34
<i>III-1-9- Les Investissements :</i>	36
<i>III-1-10- Le système d'information :</i>	36
<i>III-1-11- Les approvisionnements :</i>	36
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	37
III-3- LITIGES :	37
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	38
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	39
<i>III-5-1- Risque de Marché :</i>	39
<i>III-5-2- Risque de contrepartie :</i>	40
<i>III-5-3- Risque de taux :</i>	40
<i>III-5-4- Risque de liquidité :</i>	40
<i>III-5-5- Risque de change :</i>	40
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	41
IV-1- PRESENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES :	41
<i>IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :</i>	42
<i>IV-1-2- Les créances et les dettes :</i>	42
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR :	43
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS	45
IV-4- PRESENTATION ET ANALYSE DES BILANS	48
IV-5- ENGAGEMENTS HORS BILAN :	61
IV-6- ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE :	62
IV-7- TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS	64
IV-8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	65
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE ...	66
V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE MLA :	66
<i>V-1-1- L'Assemblée Générale :</i>	66
<i>V-1-2- Directoire :</i>	66
<i>V-1-2- Conseil de surveillance :</i>	66
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :	67
V-3- NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	67
<i>V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :</i>	67
<i>V-3-2- Membres du Directoire :</i>	67
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :	68
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :	68
CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION	69
VI-1- ÉVOLUTIONS RECENTES :	69
VI-2- BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :	72
<i>VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :</i>	72
<i>VI-2-2- Les orientations :</i>	74
<i>VI-2-3 : Programme d'Investissement :</i>	74
<i>VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA) :</i>	75
CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION	81

VII- 1- SIGNATURE DU DIRECTOIRE	81
VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	81
ANNEXES	83
GLOSSAIRE.....	89

INTRODUCTION

Le contexte

- Dans le cadre de la réforme du secteur financier et en vue de stimuler les investissements des entreprises privées, les pouvoirs publics algériens ont doté le secteur du leasing d'une législation et une réglementation fiscale conforme aux standards internationaux.
 - L'ordonnance n° 96-09 du 10/01/1996 et les textes subséquents fournissent un cadre adéquat permettant aux sociétés de leasing de fournir aux entreprises, et notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), des concours financiers selon des modalités simplifiées et rapides.
 - La Loi de finances pour l'exercice 2008 et la Loi de finances complémentaire ont parachevé le cadre fiscal en adaptant le régime des amortissements déductibles, celui des droits d'enregistrement, de la TVA et de l'impôt sur les plus-values aux spécificités de cette activité.
 - Après avoir réuni toutes les conditions réglementaires MLA a reçu le visa COSOB N° 15/01 du 06 janvier 2015 pour lancer sa première opération d'émission sur le marché obligataire. Cette opération réussie a constitué un tournant dans la vie de MLA qui a décidé de renouveler cette expérience, d'abord en 2017 avec le visa COSOB N° 17/01 du 07 juin 2017 et pour la troisième fois à l'occasion de la présente opération.
-

L'entreprise

- MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA) S.P.A est une société de droit algérien constituée juridiquement le 15/01/2006.
- Son capital social est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de Dinars algériens (DA), divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.
- La société a pour objet le financement des entreprises à travers des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel, ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.
- L'établissement financier Maghreb Leasing Algérie S.P.A a été agréé par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006.

- La société a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El-Madania-Alger. Elle a été immatriculée sous l'article d'imposition N° 16038416131.
- Elle a été immatriculée auprès de l'Office National des Statistiques (ONS) sous le numéro 000616030060168.
- La société a également accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).
- Les actionnaires de MLA ont procédé à 2 augmentations de capital, la première augmentation de capital et la deuxième augmentation de capital
- Au 31/12/2022, le montant du capital social de la société est resté inchangé à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA.
- Le nombre d'actionnaires a été ramené de neuf (09) à huit (08), et ce après le retrait de MPEF et le rachat par AMEN Bank des 65 323 actions détenues anciennement par MPEF.

La répartition du capital social est indiquée par le tableau ci-dessous :

Liste des actionnaires	Nombre Actions
AMEN BANK	3 515 613
TUNISIE LEASING & FACTORING	1 366 444
IFC	563 306
PROPARCO	538 541
FMO	423 001
CFAO	93 089
AHMED ABDELKEFI	3
AHMED KRAM	3
TOTAL	6 500 000

- L'organisation de MLA et ses modalités d'exploitation s'inspirent des standards internationaux adoptés et appliqués par son partenaire technique, Tunisie Leasing & Factoring. Cette dernière, créée en octobre 1984, et cotée à la côte principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992, avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, le factoring et la location longue durée.
- MLA est dotée :
 - D'un Conseil de surveillance composé de sept (07) membres ;
 - D'un Directoire composé de trois (03) membres.

- MLA compte actuellement quatorze (14) agences opérationnelles agréées par la Banque d'Algérie, à savoir :
 - Alger (Hydra)
 - Alger (El Madania)
 - Alger (Dar El Beida)
 - Blida
 - Tizi Ouzou
 - Bejaia
 - Borj Bou Arreridj
 - Sétif ;
 - Constantine
 - Batna
 - Annaba ;
 - Oran ;
 - Mostaganem ;
 - Tlemcen

- Elle emploie 134 personnes au 31/12/2022.

- Le contrôle de la société est assuré par deux (02) Commissaires Aux Comptes : MM. REBAI Rezki et SAIDI Smahane, inscrits à l'ordre.

- MLA soumet ses comptes à un audit externe. Ce dernier a d'abord, et depuis la création de MLA, été effectué par le cabinet international Ernst & Young jusqu'au 31/12/2012, puis par le cabinet international MAZARS jusqu'au 31/12/2018. Par la suite, le cabinet Deloitte a été choisi par le Conseil de Surveillance de MLA pour la période allant de 2019 à 2021. Le mandat de ce dernier a été renouvelé pour une durée de 03 ans.

L'opération

- Afin de diversifier ses sources de financement, et après la réussite de ses deux premières opérations d'émission obligataire, la société lance une seconde émission obligataire de trois (3) milliards de DA.

- **Caractéristiques des titres émis :**
 - Obligations à remboursement fractionné, dont le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale ;
 - Valeur nominale :
 - Dix mille (10.000) DA par obligation la première année,
 - Huit mille (8.000) DA la deuxième année,
 - Six mille (6.000) la troisième année,
 - Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
 - Deux mille (2.000) DA la cinquième et dernière année.
 - Émission au pair (100% de la valeur nominale) ;
 - Coupon fixe sur toute la durée de vie de l'emprunt de 5,20% par an ;
 - Les titres sont des obligations ordinaires et dématérialisées.

- **Traitement fiscal des produits et des plus-values de cession des obligations émises :** Les titres émis dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur en Algérie.

- **Garantie :** L'emprunt émis est assorti de la garantie suivante : Un nantissement des billets à ordre MLA, en conservation chez CITI BANK N.A ALGERIA, à hauteur de 4.161.600.000 DA, soit une couverture de 120%.

CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

I-1- Décisions à l'origine de l'opération :

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2023 a approuvé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quatre (4) milliards de dinars, dans un délai de deux ans, et donne pouvoir au Conseil de Surveillance pour en fixer les montants successifs, les modalités et conditions.

La réunion du Conseil de Surveillance de MLA tenue le 23 mai 2023 a autorisé le lancement d'un emprunt obligataire institutionnel, pour une enveloppe annuelle comprise entre un (1) milliard et quatre (4) milliards de dinars durant les exercices 2023 et 2024.

Le Directoire de MLA présidé par M. El Amine SENOUCI a été mandaté par le Conseil de Surveillance pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale :

L'émission porte sur :

- Un montant de trois (3) milliards de DA répartis en trois cent mille (300 000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix-mille (10 000) DA chacune la première année.
- Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux mille (2.000) DA par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année.

Les obligations porteront une valeur nominale de :

- Huit mille (8.000) DA chacune la deuxième année,
- Six mille (6.000) DA chacune la troisième année,
- Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
- Deux mille (2.000) DA chacune la cinquième et dernière année.

I-2-2- Catégorie des titres :

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont nominatives et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit dix-mille (10 000) DA par obligation d'une valeur nominale de dix-mille (10 000) DA.

I-4- Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net :

- **Le produit brut** de l'émission obligataire est de trois (3) milliards de DA.
- **Le produit net de l'émission** obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, qui sont estimées à Dix-Huit Millions Huit Cent Trente Sept Mille et Deux Cent Vingt Dinars Algériens (18.837.220 DA) hors taxes.

Le produit net de l'émission est de Deux Milliards Neuf Cent Quatre-Vingt et Un Millions Cent Soixante Deux Mille Sept Cent Quatre-Vingt Dinars Algériens (**2.981.162.780 DA**).

- **Utilisation du produit net de l'émission** : le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au refinancement de l'activité crédit-bail de MLA.

I-5- Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette émission obligataire s'élève à Dix-Huit Millions Huit Cent Trente Sept Mille et Deux Cent Vingt Dinars Algériens (18.837.220 DA) hors taxes, et se répartit comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant brut de l'émission, soit Deux Millions Deux Cent Cinquante Mille de Dinars Algériens (2.250.000 DA).
- Rémunération versée à ALGERIE CLEARING (adhésion, Gestion, inscription en compte et opérations sur titres) : Deux Millions Cinq Cent Quatre-vingt Sept Mille Deux Cent Vingt de Dinars Algériens (2.587.220 DA) hors taxes sur toute la durée de vie de l'emprunt.

I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :

- Commission de courtage de la banque Chef de file, 0,15% du montant brut levé, soit Quatre Millions Cinq Cent Mille de Dinars Algériens (4.500.000 DA) hors taxes.
- Commission de placement, 0,25 % du montant brut levé, soit Sept Millions Cinq Cent Mille de Dinars Algériens (7.500.000 DA) hors taxes.
- Honoraires Assistance Financière, SARL CAPELITES : Deux Millions de Dinars Algériens (2.000.000 DA) hors taxes.

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom des souscripteurs des obligations est fixée au 11 janvier 2024.

I-7- Jouissance des titres :

- Les intérêts commencent à courir à partir du 11 janvier 2024 ;
- Les intérêts sont payables annuellement le 11 janvier de chaque année pendant 5 ans ;
- Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour non ouvré, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt fixe de 5,20 %

Le taux de rendement réel pour le souscripteur est de 5,20%

Ce taux n'est significatif que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement final de l'obligation.
- Le montant des revenus annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen, et ce jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

I-10- Période et mode de souscription :

- Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement constitué par les IOB agréés par la COSOB, et présidé par le Crédit Populaire d'Algérie.

- L'émission est destinée initialement et exclusivement aux banques, aux établissements financiers et aux investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie des obligations souscrites à leurs clients respectifs.
- Le lancement de la période de souscription s'effectue dans les six (06) mois qui suivent la date d'obtention du visa de la COSOB.
- Dans le cas où le montant des demandes est supérieur au montant de l'émission, les demandes seront réduites proportionnellement au montant offert.
- Les souscriptions se font au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de mille (1000) obligations soit dix millions (10 000 000) de DA.
- La séance de réception et de dépouillement des demandes des souscriptions sera tenue le 9 janvier 2024.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- La durée des obligations est de cinq (05) ans.
- Compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant, la durée de vie moyenne (duration) des obligations est de deux ans et demi (2,5 ans) avec un taux d'actualisation supposé égal aux taux du coupon.

I-12- Amortissement, remboursement :

- Il s'agit d'obligations à remboursement fractionné.
- Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de deux mille (2.000) DA par an et par obligation.
- Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

Désignation (en KDA)	11/01/2025	11/01/2026	11/01/2027	11/01/2028	11/01/2029
Principal début de Période	3 000 000	2 400 000	1 800 000	1 200 000	600 000
Nombre d'obligation en circulations	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Valeur nominale des Obligations (DA par obligation)	10 000	8 000	6 000	4 000	2 000
Remboursement Principal (a)	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Coupon (b)	156 000	124 800	93 600	62 400	31 200
Annuité (a+b)	756 000	724 800	693 600	662 400	631 200

L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

I-13- Exigibilité anticipée :

Le Représentant de la Masse des obligataires, sur décision de l'Assemblée Générale des obligataires, pourra par notification écrite adressée à l'Émetteur, avec une copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majorée du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- a) En cas de défaut de paiement par l'Émetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Émetteur dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;

En cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous), s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le Représentant de la masse des obligataires ;

- b) Dans le cas d'un manquement aux obligations d'un autre emprunt de l'Émetteur, et notamment en cas de défaut de paiement d'une ou de plusieurs autres dettes de l'Émetteur ;
- c) Dans le cas de retrait par les autorités compétentes de la licence permettant à l'Émetteur d'exercer ses activités ;
- d) Dans le cas où l'Émetteur ne maintiendrait pas son ratio d'endettement inférieur à six (06) fois ses fonds propres, ou ne respecterait pas les ratios prévus par la Banque d'Algérie.

I-14- Régime fiscal :

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et de la législation fiscale en vigueur en Algérie.

I-15- Garanties et sûretés :

Le présent emprunt obligataire est assorti des garanties suivantes :

1. **Nantissement du compte de conservation des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA :** Cette garantie couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon.

MLA sera dépossédée des billets à ordre, qui seront déposés pour conservation sur un compte ouvert auprès de CITI BANK N.A ALGERIE. Le compte de conservation ainsi ouvert, sera nanti au profit de la **Masse des Obligataires** sur la base d'une convention de nantissement.

CITI BANK N.A ALGERIE procèdera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, en assurant ainsi le contrôle des recettes de MLA.

2. **Assurance des biens financés :** tous les biens ayant fait l'objet d'un financement par MLA sont systématiquement assurés tous risques selon les options ci-après :
 - **Souscription par Adhésion à la convention globale :** dans ce cas le crédit-Preneur adhère au contrat cadre d'assurance signé entre MLA et son partenaire assureur qui stipule que tous les risques inhérents à l'utilisation et à l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom de MLA et à laquelle le client adhère moyennant paiement mensuel adossé aux loyers. Les remboursements des sinistres sont systématiquement payés par MLA.
 - **Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit de MLA :** dans le cas où le crédit-preneur opte pour une compagnie d'assurance de son choix, il doit souscrire une police d'assurance en tous risques qu'il subroge au nom et au profit de MLA. De ce fait, tous les remboursements de sinistres sont systématiquement payés à MLA.

I-16- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes non-subordonnées déjà contractées par l'Emetteur.

I-17- Maintien de l'emprunt dans son rang :

MLA s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement n'affecte en rien sa liberté, à disposer de la propriété de ses biens, ainsi qu'à ne constituer, au profit d'autres dettes ou d'obligations, aucune hypothèque sur les biens ou sur les droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficiaire « *Pari-Passu* » les obligations émises en vertu des présentes.

I-18- Masse des Obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur.

Le Crédit Populaire d'Algérie assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que, « *sauf restriction décidée par l'Assemblée Générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires* ».

La première Assemblée Générale de la masse des obligataires se tiendra au plus tard soixante (60) jours suivant la date d'émission des titres.

I-19- Négociation des titres :

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités.

L'Émetteur peut ultérieurement demander l'admission de ces titres à la côte officielle de la Bourse d'Alger.

I-20- Établissement assurant le service financier de l'émetteur :

L'administration des titres en circulation, à savoir le paiement des intérêts et le remboursement du capital, est assurée par Algérie Clearing via le Crédit Populaire Algérien

I-21- But de l'émission :

Cet emprunt est destiné exclusivement au refinancement des opérations de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à MLA de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

I-22- Obligations de l'émetteur :

Clause 1 : Dividendes, rachats d'actions et versements assimilés aux actionnaires et dirigeants

L'émetteur s'engage à ne pas distribuer de dividendes, à ne pas procéder à des rachats d'actions ou toute autre forme de paiement aux actionnaires ou aux dirigeants qui auraient pour effet de mettre l'émetteur en situation de ne pas pouvoir respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la masse des obligataires

L'émetteur s'engage, tel que prévu par la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la masse des obligataires dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) : « *Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux Assemblées Générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires.* »

Clause 3 : Changement de contrôle

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank s'engagent à continuer à détenir plus de 50% de l'actionariat de MLA.

Clause 4 : Changement d'activité, fusions-acquisitions.

L'Émetteur s'engage à ne pas procéder à :

- (i) La dissolution ou liquidation amiable de l'Émetteur ou
- (ii) La fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

II-1- Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'Émetteur a pour dénomination « Maghreb Leasing Algérie », en abrégé « MLA ».

II-1-2- Forme juridique :

MLA est une entreprise privée érigée en la forme légale d'une société par actions (S.P.A). La société est gérée par un directoire sous la supervision d'un conseil de surveillance.

II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision N°02-06 du 11/03/2006 en tant qu'établissement financier de leasing.

II-1-4- Objet social :

L'objet social de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing, à :

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- Prendre des participations dans des sociétés ou entreprises exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Effectuer, d'une façon générale, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement
- Exercer toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est fixé au 39, Rue Djenane El Malik, Hydra, Alger.

II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de la société MLA ont été établis par acte notarié en date du 15/01/2006 et 29/01/2006, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza.

II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

- Le 13/07/2008, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer d'un milliard (1 000 000 000) de DA à 1 milliard deux cents millions (1 200 000 000) DA suite à l'entrée d'International Finance Corporation (IFC) comme nouvel actionnaire. L'augmentation a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/01/2008.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de DA à deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA par l'émission d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) DA chacune, émises avec une prime d'émission de cinq cent cinquante-six (556) DA par action, soit une prime d'émission totale de huit cent vingt-deux millions trois cent vingt-quatre mille (822 324 000) DA.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA le faisant passer de deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA par incorporation de la prime d'émission résultante de l'émission des un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles à raison de huit cent vingt et un millions (821 000 000) de DA, et ce par l'émission de huit cent vingt et un mille (821 000) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.
- Le 09/2013, par devant Maître Karima REGUIEG, notaire à Hydra : une cession d'actions entre actionnaires. Cette cession de la totalité des actions détenues par MPEF, soit soixante-cinq mille trois cent vingt-trois (65 323) actions, à AMEN BANK a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/11/2012.

- Le 02/02/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de Un milliard cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille (1 124 695 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de trois cent soixante-quinze millions trois cent cinq mille (375 305 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 31/12/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) DA à six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de sept cent million (700 000 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de huit cent millions (800 000 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 10/02/2022, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : transfert de l'adresse du siège social de MLA de l'ancienne adresse « 31 Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger » a la nouvelle adresse «39, Rue Djenane El Malik, lotissement 1, Hydra, Alger.

II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :

MLA est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le N°06 B 0973294 16/00.

II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil de surveillance ainsi que les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège social de MLA.

II-1-10- Date de début d'activité :

Les activités de MLA, entrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 23/05/2006.

II-1-11- L'exercice social :

L'exercice social de MLA débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-12- Durée de vie :

La durée de vie de MLA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de commerce.

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2022, le capital social de MLA est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions d'une valeur nominale de mille dinars algériens (1 000 DA) chacune, numérotées de 01 à 6 500 000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article N°08 des statuts de MLA, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la Loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital social sur rapport du directoire.

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'Ordonnance N°2003-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

II-2-3- Obligations convertibles :

MLA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

Depuis sa création en 2006 avec un capital social d'un milliard (1 000 000 000) de DA et jusqu'au 31/12/2022, le capital social de MLA a évolué selon le tableau suivant :

Année	Augmentation de capital (KDA)	Apports en numéraire (KDA)	Incorporation des réserves et de la prime d'émission (KDA)	Montants successifs du capital (KDA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2008	200 000	200 000	-	1 200 000	1 200 000
2009	2 300 000	1 479 000	821 000	3 500 000	3 500 000
2020	1 500 000	375 305	1 124 695	5 000 000	5 000 000
2020	1 500 000	800 000	700 000	6 500 000	6 500 000

II-2-5- Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital de MLA est détenu par huit (08) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre Actions	Capital souscrit et entièrement libéré	% de souscription
AMEN BANK	3 515 613	3 515 613 000	54%
TUNISIE LEASING & FACTORING	1 366 444	1 366 444 000	21%
IFC	563 306	563 306 000	9%
PROPARCO	538 541	538 541 000	8%
FMO	423 001	423 001 000	7%
CFAO	93 089	93 089 000	1%
AHMED ABDELKEFI	3	3 000	0%
AHMED KRAM	3	3 000	0%
TOTAL	6 500 000	6 500 000 000	100%

1. **Amen Bank** est un établissement bancaire de droit tunisien. Créé en 1967 et organisé sous la forme juridique d'une Société Anonyme (S.A) faisant appel public à l'épargne, Amen Bank a été agréé par la Banque Centrale de Tunisie. Côté à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis février 1996 (Code ISIN TN0003100058).

- Capital social en 2016 : cent trente-deux millions quatre cent cinq mille (132.405.000) Dinars tunisiens (DT), détenu à hauteur de 30.77% par « Assurances COMAR SA », de 20.85% par « Participation Gestion & Investissement PGI Holding », de 7.93% par « la Société Ennakl Automobiles » et de 5.00% par « La Société Ekuity Capital »
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de Amen Bank tenu le 27 avril 2023 a décidé de porter le capital social d'Amen Bank de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars.

- Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 3.783.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes et porteront le capital à 151.320.000 dinars. Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2023.
- Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 4.656.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes et porteront le capital à 174.600.000 dinars. Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2024.
- Capitalisation boursière fin 2021 : six cent quarante millions et quarante mille (640 048 000) de DT
- Résultat net au 31/12/2022 : (154 878 965) DT.
- Total bilan au 31/12/2022 : (10 406 770 000) DT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a été créée en octobre 1984. Organisée sous la forme d'une Société Anonyme de droit tunisien, agréée par la Banque Centrale de Tunisie et cotée à la côte principale de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992 (Code ISIN TN0002100907).

- Objet principal : effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel professionnel.
- Capital social au 31/12/2022 : cinquante-quatre millions (54 000 000) de DT, détenu à hauteur de 35.99% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (19,89%), PARTNER INVESTISSEMENT (6,71%) et HORCHANI FINANCE (8,69%).
- Capitalisation boursière 2022 : cent soixante-cinq millions et deux cent quarante mille (165 240 000) DT.
- Résultat net au 31/12/2022 : seize millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille et cinq cent soixante et onze (16 589 571) DT.
- Total bilan au 31/12/2022 : neuf cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent deux mille cinq cent cinquante et un (994 302 551) DT.

3. International Finance Corporation (IFC) est membre du Groupe de la Banque mondiale. IFC est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

IFC a été créée en 1956, et son capital est détenu par 184 pays membres qui définissent ensemble ses politiques. L'action qu'elle mène dans plus de 100 pays en développement permet aux entreprises et institutions financières des pays émergents de créer des emplois, de produire des recettes fiscales, de renforcer la gouvernance d'entreprise, d'améliorer les résultats au plan environnemental et de contribuer au bien-être de leurs communautés. IFC a engagé 32,8 milliards de

dollars en faveur de sociétés privées et d'institutions financières dans des pays en développement. Pour plus d'information, se rendre sur le site www.ifc.org

4. **PROPARCO** est une institution financière de développement, filiale de l'Agence Française de Développement (institution en charge du financement de la politique de coopération française). Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Proparco est présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient. Elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières. L'action de Proparco se concentre sur les secteurs clés du développement comme les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les systèmes financiers, la santé, et l'éducation.
 - Capital social en 2020 : un milliard quatre-vingt-quatorze million et quatre cent cinquante-neuf mille (1 094 459 000) d'Euros.
 - Total bilan au 31/12/2020 : six milliards quatre cent dix million et cent cinquante-deux mille (6 410 152 000) d'Euros
 - Portefeuille de participations au 31/12/2020 : 1 100 860 000 €
 - Produit net bancaire au 31/12/2015 : 147 783 000 €
 - Résultat net au 31/12/2020 : déficit de 69 812 000 €

5. **Financierings-MaatschappijvoorOntwikkelingslanden (FMO, the Netherlands Development Finance Company)** est la banque Néerlandaise de développement des entreprises, qui a été créée en 1970 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement néerlandais, les institutions néerlandaises du secteur financier, industriel et commercial et les syndicats. Le FMO est dédié à l'amélioration de la bonne santé financière du secteur privé dans les pays en développement. Le FMO est actif dans 85 pays et gère un portefeuille d'investissement de 12.1 milliards d'euros (en 2022), ce qui en fait une des plus grandes banques de développement bilatéral au monde. FMO a un rating « AAA » par Standard and Poor's et de « AAA » par Fitch.

6. **Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO)** : A été créée en 1887, avec une spécialité dans les produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, CFAO s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique. En 1990, Pinault SA rachète l'entreprise franco-africaine, la première grande acquisition du groupe de l'industriel français PPR (Printemps Pinault Redoute), le 03 décembre 2009 elle est introduite en Bourse (NYSE Euronext Paris, Code ISIN FR0000060501) par la cession de 41,99% de son capital. Le 17 décembre 2012, les parts de CFAO ont été rachetées dans leur presque intégralité par Toyota Tsusho.
 - CFAO est présente dans 57 pays dont 40 pays d'Afrique. Ses 21.000 collaborateurs évoluent au sein de 155 filiales.

CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

III-1- Présentation de MLA :

III-1-1- Historique :

Établie en 2006, MLA a été créée à l'initiative de TUNISIE LEASING avec le concours de son actionnaire de référence le GROUPE AMEN.

MLA est une société par actions de droit Algérien constituée juridiquement le 15/01/2006. Son capital social s'élève depuis 2020 à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel tels que :

- Matériel de transport,
- Machines-outils,
- Véhicules utilitaires,
- Matériel de travaux publics & bâtiments,
- Matériel de manutention,
- Équipements médicaux,
- Matériel informatique et bureautique,
- Biens immobiliers à usage professionnel,
- Toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

MLA a été agréée par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006. Elle a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El Madania, Alger, et a accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

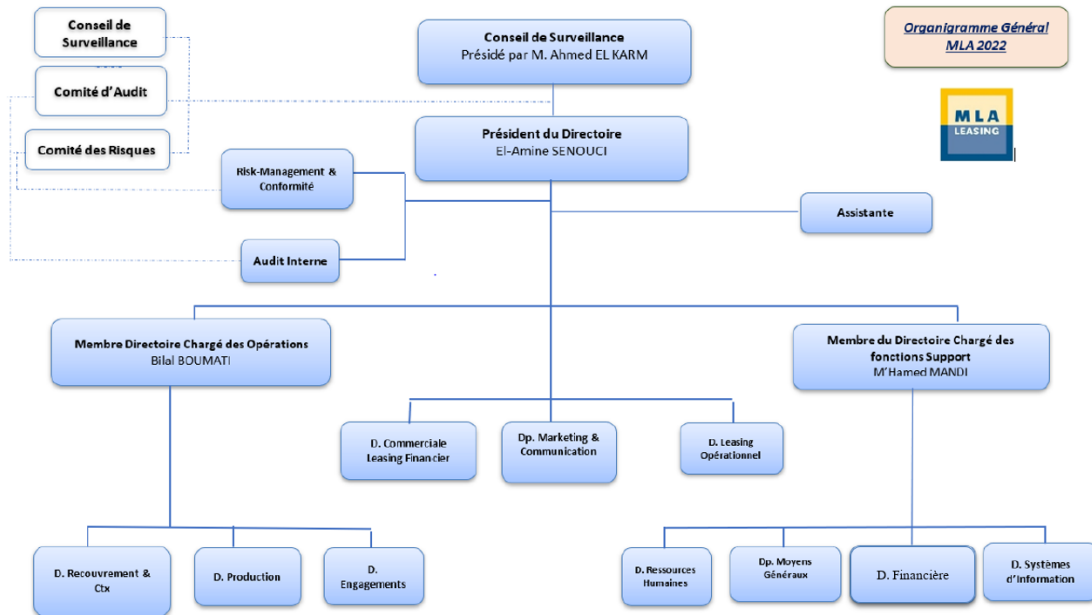
MLA compte actuellement un réseau de quatorze (14) agences :

- Alger (Hydra) : agence principale située au niveau de son siège social :
- Alger (El Madania): 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania,
- Alger (Dar El Beida) :
- Blida :
- Tizi Ouzou :
- Bejaia :
- Borj Bou Arreridj :

- Sétif : rue Begag Bouzid, Cité des finances,
- Constantine :
- Batna :
- Annaba : Résidence Djenan Ben Gana, Oued El Kouba.
- Oran : immeuble IRIS, Boulevard du Millenium
- Mostaganem :
- Tlemcen :

MLA a obtenu l'assistance technique de TUNISIE LEASING & FACTORING notamment, pour le choix de son système d'information, le recrutement de ses premiers cadres et l'élaboration de son manuel de procédures.

III-1-2- Organigramme :



MLA œuvre en application des règles de bonne gouvernance via la composante de ses comités de gouvernance installés et décrit ci-dessous :

Directoire : Organe Exécutif réglementaire constitué chez MLA d'un président et deux (02) membres.

Comité de Direction :

Les comités de Direction se tiennent mensuellement. Le comité a pour rôle principale de piloter les différentes activités de MLA et de suivre les décisions. Les réunions sont également des moments d'échanges et de réflexion sur la stratégie et les questions d'intérêt général. Participe à ses réunions les Directeurs Centraux, l'Audit Interne et le Directoire de MLA.

Réunion Commerciale :

Les réunions de coordination commerciale se tiennent mensuellement avec l'ensemble des Directeurs d'Agences. Les Directeurs centraux sont invités à y participer ponctuellement en cas de nécessité. L'objectif de ces réunions est d'analyser les résultats et apporter les correctifs nécessaires à l'activité commerciale.

Comité Recouvrement :

Mensuellement les Directions du Recouvrement et du Contentieux, des Engagements ainsi que la Direction Commerciale se réunissent afin d'analyser ensemble la situation du portefeuille de MLA. Les modifications nécessaires à la stratégie commerciale sont apportées en conséquence.

Les Comités de Crédit :

- ✓ **Le Comité de Crédit Agence** : Le Comité de Crédit Agence se constitue du Responsable d'Agence et du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 0 » à « 5.000.000 DZD ». En cas de divergence des avis, la Direction Générale tranche entre les deux membres du comité et émet la décision relative à la demande ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Central** : Le Comité de Crédit Central se constitue du Président du Directoire après consultation de l'avis du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 5.000.000 DZD » à « 15.000.000 DZD » ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Direction Générale** : Le Comité de Crédit Direction Générale se constitue du Président du Directoire et de deux membres du

partenaire technique de Maghreb Leasing Algérie, en l'occurrence Tunisie Leasing. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing matériel spécifique, immobilier et matériel standard représentant un palier supérieur à « 15.000.000 DZD ».

Comité ALM (ALCO) :

Ce comité mensuel dresse un état des lieux des risques structurels et a pour objectif de maintenir et exécuter une stratégie ALCO en conformité avec les objectifs et politiques de financement et de palier aux risques liés à ces objectifs. Les modifications nécessaires à la stratégie de financement sont apportées en conséquence.

Les différents comités se tiennent, en temps normal, sous la responsabilité du président du Directoire.

III-1-3- Réglementation :

MLA est régie par le cadre juridique suivant :

- Le Code de commerce,
- Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie N°96-06 du 3/07/1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie régissant les établissements financiers,
- Les dispositions des statuts de MLA.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par :

- Le Code de commerce,
- L'Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- L'Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

Le leasing financier, appelé également crédit-bail ou location financière, est un produit hybride étant au fond un « financement » et dans la forme une « location ». Le leasing financier est un « *full pay out leasing* », à savoir que la société de leasing (le bailleur) en achetant un équipement et en le louant à un client (le preneur) et en lui offrant unilatéralement de le lui vendre à un prix déterminé (valeur résiduelle) au terme de la

période de location (irrévocable), s'attend à récupérer au terme de celle-ci la totalité de son investissement initial et de sa marge sans devoir chercher un nouveau locataire-preneur.

A côté du leasing financier, qui représente aujourd'hui la principale activité de MLA, la Loi l'autorise également à réaliser des activités de leasing opérationnel. Il s'agit dans ce cas d'une activité de location incluant généralement des services de maintenance.

L'activité de production de MLA durant les exercices 2020-2022 peut être appréciée à partir du tableau suivant :

Année	2020	2021	2022
Nombre de clients	1 314	1 234	1 143
Nombre de contrats	2 916	2 739	2 482
Approbations (en KDA)	9 655 417	12 428 449	13 263 730
Mise en force (en KDA)	6 325 864	8 247 146	9 038 776

Au cours de l'exercice 2022, MLA a mis en force un montant total de neuf milliards de dinars.

La répartition des encours de production par secteur d'activité pour les exercices 2020-2022 est comme suit :

Secteur d'activité	2020	%	2021	%	Δ_{20-21}	2022	%	Δ_{21-22}
Agriculture	196 994	1%	174 599	1%	-11%	160 504	1%	-8%
Industries	4 234 839	23%	4 442 060	24%	5%	5 000 074	26%	13%
Construction	3 199 666	17%	3 182 806	17%	-1%	2 907 295	15%	-9%
Commerce	6 005 535	33%	6 077 487	33%	1%	6 868 558	36%	13%
Hôtel et Restaurants	263 954	1%	284 966	2%	8%	219 256	1%	-23%
Transports	1 761 311	10%	1 398 002	8%	-21%	1 096 944	6%	-22%
Activités Financières	36 455	0%	25 497	0%	-30%	28 916	0%	13%
Immobilier, Location	875 729	5%	964 134	5%	10%	1 091 077	6%	13%
Éducation	97 747	1%	76 433	0%	-22%	58 335	0%	-24%
Santé et Action Sociale	1 110 583	6%	980 436	5%	-12%	982 022	5%	0%
Autre Services	542 041	3%	618 459	3%	14%	671 449	4%	9%
Total	18 324 854		18 224 879			19 084 430		

L'évolution des produits d'exploitation, des charges d'exploitation et du produit net du Leasing sur les trois derniers exercices est donnée par le tableau suivant :

En KDA	2020	2021	2022
Produits des opérations de crédit-bail	3 741 979	3 341 041	3 319 941
Produit d'Exploitation	3 741 979	3 341 041	3 319 941
Intérêts et charges assimilées	1 589 069	1 465 624	1 405 350
Commissions (charges)	17 101	15 469	10 330
Charges d'Exploitation	1 606 169	1 481 093	1 415 680
PRODUIT NET du LEASING	2 135 810	1 859 948	1 904 261

Le Produit Net du Leasing connaît une évolution entre 2021 et 2022 de 2% suite à une augmentation du volume d'activité et une maîtrise des charges financières.

Les ratios de concentration des risques pour les exercices 2020-2022 se présentent comme suit :

En KDA	2020		2021		2022	
Fonds propres net	7 942 219		7 776 914		7 831 484	
Total Engagements cinq (05) premiers clients	1 540 882	19%	1 156 562	15%	2 000 323	26%
Total Engagements dix (10) premiers clients	2 467 752	31%	2 176 132	28%	3 177 859	41%

Durant l'exercice 2022, les cinq premiers clients de MLA en termes de produit de leasing (y compris le leasing opérationnel) sont les suivants :

	Client	Montant des loyers en KDA (2022)
1	FRUITAL ECCBC	93 736
2	HIKMA PHARMA ALGERIE SARL	75 443
3	SIEMENS SPA	72 062
4	EMERSON PROCESS	70 519
5	HAMOUD BOUALEM SPA	66 507
	TOTAL	378 266

III-1-5- Éléments de la politique générale :

Le Conseil de Surveillance de MLA a approuvé les "éléments de politique générale" ci-après.

- L'objectif de la Société est d'obtenir pour ses actionnaires, un rendement financier tout en contribuant à renforcer le système algérien de crédits aux PME, en mettant à sa disposition des financements à moyen terme sous forme de leasing en faveur de tous les secteurs d'activité : Industries, transports, services, construction, médical etc.
- L'activité principale de la Société est d'effectuer des opérations de leasing financier, ainsi que le Leasing Opérationnel.
- La Société s'efforcera, en particulier en période de démarrage, de financer en priorité les équipements standards ayant un large marché secondaire en Algérie et veillera à ce que l'ensemble des équipements lui appartenant soit correctement assuré et les équipements récupérés promptement cédés.
- La clientèle potentielle de la Société est constituée des entreprises privées suffisamment organisées et présentant des garanties de solvabilité en rapport avec les demandes de financement présentées. D'une manière générale, la Société s'efforcera d'obtenir l'aval personnel du principal associé et/ou du dirigeant de l'entreprise bénéficiant de ses financements.
- La Société veillera à réaliser une bonne division de ses risques. Elle ne financera pas un seul client ou un même groupe pour un montant excédant 15% de ses fonds propres et limitera ses opérations sur un même secteur d'activité, à moins de 40% de ses engagements.
- La Société veillera à l'application des règles prudentielles émises par la Banque d'Algérie en vue de constituer des provisions pour créances douteuses adéquates et veillera à la constitution de réserves facultatives lors de l'affectation de ses résultats.
- La Société ne s'exposera à aucun risque de change et limitera, autant que possible, son risque de taux. Son endettement global ne devra pas dépasser huit fois ses fonds propres et une attention particulière devra être accordée à sa situation de liquidité en veillant notamment, à ce que les bons de commande d'équipement ne soient émis que si les financements correspondants sont correctement mis en place.
- La Société s'efforcera de constituer des réserves tout en assurant une rémunération adéquate à ses actionnaires. A partir de son troisième exercice, le taux de distribution des bénéfices « *pay out ratio* » ne sera pas inférieur à 50%.
- Le ratio des fonds propres sur les encours de leasing devra être maintenu à un taux égal ou supérieur à 12%.
- Les emprunts bancaires à moins d'un an ne devront pas représenter plus que 20% du refinancement de la Société.
- Les ratios ci-dessus devront être calculés sur la base de l'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDART (IAS) à la fin de chaque exercice et à la fin de chaque trimestre selon les méthodes de reportings normalement utilisées par la direction générale de la Société.
- Le Conseil de Surveillance révisera périodiquement ces ratios. Dans le cas où la Banque d'Algérie imposerait des ratios plus sévères, ces derniers ratios remplaceraient ceux ci-dessus indiqués.

En dehors du groupe majoritaire (TUNISIE LEASING & FACTORING et AMEN BANK), les actionnaires de MLA sont des institutions de développement et de capital investissement dont l'objet consiste à démarrer les projets et à s'en retirer avec un bénéfice après un certain délai de manière à recycler leurs capitaux et lancer d'autres projets ou restituer les fonds aux investisseurs initiaux. La sortie privilégiée des institutions de développement et capital investissement est la bourse. De ce fait, MLA prévoit d'entamer le processus conduisant à son introduction sur la bourse d'Alger dès que le cadre réglementaire le permet.

III-1-6- Débouchés et parts de marché :

Le marché algérien du leasing compte en 2023 plus d'une quinzaine de sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing : Arab Leasing Corporation (ALC) et MLA, IJAR LEASING ALGERIE, EI DJZAIR IJAR, SOCIETE NATIONALE DE LEASING, SOFINANCE et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing : Société Générale, BNP-PARIBAS, NATIXIS, AL SALAM BANK, EL BARAKA, HOUSING BANK ALGERIA ; AGB, la CNEP Banque, la SRH ou encore la BADR.

Le marché du leasing en Algérie pèse environ 50 à 60 milliards de dinars, marché à fort potentiel de développement en vue de l'évolution du nombre de PME-PMI, leurs spécificités ainsi que l'augmentation de leurs besoins de financement nécessitant de recourir à d'autres moyens de financement, en sus du financement bancaire classique.

Depuis plusieurs années, et par défaut de communication de chiffres consolidés, MLA a pris en charge le volet de consolidation des chiffres du secteur du Leasing en Algérie. Aujourd'hui, et après prise de la présidence de la commission Leasing en février 2021, la consolidation des chiffres se fait de manière plus régulière, soit trimestriellement. En effet, MLA en collaboration avec l'ABEF, recense auprès de tous les opérateurs du Leasing leurs réalisations sur la période (Approbatons, Mises en Loyers et Encours Productifs), consolide les statistiques à son niveau, et rediffuse ces dernières à l'ensemble des Banques et Établissements Financiers comptant le Leasing parmi leurs activités.

Ces données permettent de manière assez fiable de positionner chaque banque/établissement financier en termes de réalisation, évolution et parts de marché.

Il en ressort que la part de marché de MLA à mi exercice 2022 est estimée à 16% du marché, se positionnant comme étant leader sur le marché (source : commission leasing ABEF).

III-1-7- Principales Installations :

Les principales installations de MLA se présentent comme suit :

Désignation	Superficie m ²	Observation
Alger Djenane El Malik	850 m ²	(4 étages et 2 sous-sols, bâtis sur une assiette de 1.105 m ²) Siege social et agence. Propriété
Alger Madania	110 m ²	Agence. Location
Alger Dar El Baida	150 m ²	Agence. Location
Oran	600 m ²	Agence. Propriété
Setif	191 m ²	Agence. Location
Annaba	96,5 m ²	Agence. Location
Batna	130 m ²	Agence. Location
Constantine	180 m ²	Agence. Location
Bordj Bou Arreridj	100 m ²	Agence. Location
Bejaia	180 m ²	Agence. Location
Tizi Ouzou	110 m ²	Agence. Location
Blida	70 m ²	Agence. Location
Mostaghanem	82 m ²	Agence. Location
Tlemcen	115 m ²	Agence. Location

Le nouveau Siège MAGREB LEASING ALGERIE SPA sis au 39, Rue Djenane El Malik Hydra, voit le jour après trois ans de travaux et de finitions, traduit par un investissement de plus de 1,5 Milliards de Dinars.

Le nouvel immeuble dispose de quatre étages en surface et de deux étages en sous-sol, construit sur une assiette de 1.105 m² dont 850 m² de bâti, il se décompose comme suit :

- 2^{ème} Sous-Sol : est à usage de parking, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance avec une surface développée de 850,00m².

-1^{er} Sous-Sol : est à usage de parking, équipé d'une station de pompage, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance, avec une surface développée de 850 m². Le niveau abrite une bache a eau de 163m³, la salle TGBT, salle Onduleurs, et la salle de contrôle (Centrale Détection Incendie, Télésurveillance, GTC et Désenfumage).

- Rez-De-Chaussée : est à usage Administratif, composé d'un hall, salle de réception, Agence commerciale, et des bureaux de la Direction Générale, ainsi que des sanitaires Hommes, Femmes et personnes à mobilité réduite, avec une surface développée de 677,00m². Le niveau est doté de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

-1^{er} Étage : est à usage Administratif mis en location, composé de plusieurs bureaux, salle de Réunion, ainsi que des sanitaires Hommes et Femme et personne à mobilité réduite, avec une surface développée de 632m2. Le niveau est doté de détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale et caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- 2^{ème} & 3^{ème} Étages : sont à usage Administratif, composés de plusieurs bureaux, salle de réunion, ainsi que des sanitaires Hommes, Femme et personnes a mobilité réduite, un data center au niveau du 2^{ème} Étage. Les niveaux sont dotés de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, porte coupe-feu, climatisation, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- Niveau Terrasse : c'est une terrasse accessible, sur laquelle sont installée les équipements de climatisation, les équipements de désenfumages ainsi que le local technique des ascenseurs, caméras de surveillance et contrôles d'accès avec une surface développée de 850,00m2.

Le bloc est doté de 02 ascenseurs Schindler 630Kg chacun, de 02 groupes électrogènes 340 kva et 50 Kva, d'un poste de transformation 630Kva, 71 caméras de surveillance, d'un local citernes composé de 5 citernes 2000L.

III-1-8- Personnel et effectifs :

Année	2020	2021	2022
Effectifs	138	131	133

La répartition des effectifs de la société par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/2022 est comme suit :

Répartition de l'effectif par Catégorie Socio Professionnelle au 31/12/2022		
Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres et professions supérieures	110	83%
Agents de maîtrise	20	15%
Agents d'exécution	3	2%
Total	133	100%

Au 31/12/2022, la société compte 133 employés, qui sont répartis en :

- Une Direction Commerciale composée d'une force de vente **56 Employés** dont **20 chargés d'affaires et 04 Chargés Clientèles**,
- Une Direction Location Longue Durée composée de **11 Employés**,
- Un Département des Engagements **05 Employés**
- Une Direction des Finances et de la Comptabilité, **09 Employés**
- Un Département du Back-office, **14 Employés**
- Un Département du Recouvrement et du Contentieux, **10 Employés**

- Une Direction des Systèmes d'Information, 05 Employés
- Une Direction des Ressources Humaines, 04 Employés
- Un Département des Moyens Généraux, 10 Employés
- Directoire 4 Employés
- Département Marketing / Communication, 1 Employé
- Département Risk management et contrôle de la conformité, 1 Employé
- Direction de l'Audit : 03 Employé

Le capital humain est la base de succès de MLA et son atout principal pour atteindre ses objectifs. La société procède pour la constitution de ses effectifs à une sélection minutieuse et rigoureuse, en se basant sur des critères liés à la formation, la motivation et l'expérience professionnelle.

Le système d'évaluation des équipes mis en place au sein de MLA a été inspiré des standards internationaux en la matière. Il permet le suivi, le contrôle et l'évaluation des efforts et son appropriation ainsi que sa compréhension par le personnel. Ceci fait de ce système un outil remarquable de suivi de l'évolution ainsi que de la gestion des carrières au sein de la société.

L'évaluation des effectifs est effectuée une fois par an, à la fin de l'exercice. Cependant, le staff reçoit constamment des feedbacks des différents responsables lui permettant d'adapter son effort et de corriger ses lacunes éventuelles. La grille d'évaluation se base sur des critères quantitatifs ainsi que sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs préalablement fixés et nuancés pour chaque type de métier sont liés à la quantité de travail ou de prestation exécutées durant un laps de temps bien identifié (nombre de dossiers traités, nombres de clients visités, nombre de nouveaux clients, Chiffre d'affaires dégagé par client...). Les critères qualitatifs essayent de cerner les aspects liés au développement personnel et à l'accomplissement professionnel au sein de l'organisation (motivation, réactivité, capacité d'analyses, capacités d'orientation, satisfaction clients...).

III-1-9- Les Investissements :

Pour les trois derniers exercices comptables, les emplois longs de MLA dans des opérations de crédit-bail ou dans ses investissements propres sont repris dans le tableau ci-dessous :

EN KDA	2020	2021	2022
Investissements en Immobilisations de crédit -bail	16 035 4109	15 703 627	16 338 036
Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	2 710 518	2 797 579	3 433 572
Total Investissements	18 745 928	18 501 206	19 771 608

Les investissements en immobilisations de crédit-bail correspondent aux mises en forces de la société. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions de véhicules, d'équipements, d'installations et des logiciels nécessaires à l'exploitation de la société.

III-1-10- Le système d'information :

Le système d'information de Maghreb Leasing Algérie se compose de l'infrastructure informatique ainsi que de divers logiciels et applications permettant la gestion courante, le suivi des opérations quotidiennes ainsi que le reportings interne et externe. La structure du système d'information est articulée en un logiciel métier (leasing) autour duquel gravitent d'autres applications informatiques nécessaires à la gestion courante de la société. Les principales applications utilisées par la société sont :

- Logiciel de gestion courante de l'activité de leasing (Cassiopae) : gestion du pricing, production des documents financiers (factures, échéanciers d'amortissements) ainsi que des documents administratifs.
- Logiciel de comptabilité.
- Logiciel de paie
- Logiciel d'archivage électronique permettant le suivi des demandes de crédit depuis leur introduction jusqu'à leur traitement conformément au processus de décision d'octroi de crédit de la société.
- Logiciel de gestion de la centrale des risques par le biais de NOVABASE.
- Logiciel de gestion de l'activité du Leasing opérationnel « Locpro »
- Logiciels de gestion de l'activité commerciale « Microsoft Dynamics CRM »
- Divers logiciels métiers « les addons »
- Logiciel de filtrage et de profilage « Reis-KYC »

III-1-11- Les approvisionnements :

En matière d'approvisionnement, la société acquiert les équipements donnés en leasing directement auprès des concessionnaires ou des fabricants et dans tous les cas en accord avec les crédits-preneurs.

III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

III-3- Litiges :

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par MLA suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités de retard pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

Par mesure de prudence, MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

Mise à part ce litige fiscal, MLA n'a aucune autre procédure litigieuse significative en cours d'aucune nature que ce soit.

III-4- Contrats et engagements importants :

Conformément à sa politique générale, MLA veille à maintenir une forte dispersion de son risque de contrepartie. A la date du 31/12/2022 :

- Les dix (10) crédits-preneurs les plus importants représentent 19,82% des encours et 40,58% des fonds propres de la société, Il s'agit de :

Unité : DZD				
Groupe	MEF du Groupe	Encours du Groupe	MEF encours du Groupe (Hors Bilan)	Engagement Groupe
GRUPE CAPS IMPORT EXPORT EURL	661 166	417 045	127 452	544 496
EURL FROMAGERIE INOVALIM-	63 849	41 438	410 224	451 662
GRUPE H.B.A.G SARL	490 530	362 233	-	362 233
GRUPE COGB LA BELLE SPA	404 071	3	335 433	335 436
GRUPE SARL EL MIRI MOULI	424 490	300 743	-	300 743
GRUPE EL ISRAA LOC SARL	412 037	167 881	110 204	278 086
GRUPE MEKLATI AUTOMOBILES SARL	411 424	216 886	-	216 886
GRUPE B2 LPRO SARL	668 787	145 079	-	145 079
SARL NOURKHAN	293 756	223 594	-	223 594
BH LAB SARL	551 626	199 893	-	199 893

De même, MLA s'efforce de diversifier ses sources de financements. A la date du 31/12/2022, ses sources de financements se présentent comme suit :

Établissement	Montant du au 31/12/2022 *(en KDA)	%
CPA	2 555 556	22%
BDL	1 868 931	16%
AGB	1 749 995	15%
Bank ABC-	1 091 087	9%
FRANSABANK	1 009 208	9%
NATEXIS	907 500	8%
AL SALAM	840 558	7%
CNEP	441 073	4%
BNP Paribas El Djazair	392 471	3%
TRUST	367 144	3%
BNA	409 357	3%
AL BARAKA	121 089	1%
TOTAL	11 753 968	100%

Cette diversification sera renforcée par la troisième émission obligataire objet de cette notice d'information.

III-5- Facteurs de Risques :

III-5-1- Risque de Marché :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, MLA est confrontée aux problèmes de disponibilité du matériel, de resserrement de la marge suite à la concurrence accrue, et aux difficultés de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

La concurrence des banques commerciales et l'apparition de nouvelles sociétés spécialisées dans le leasing pourraient ralentir la progression de la production de MLA et peser sur sa marge d'intermédiation. Cependant, l'expérience dans d'autres pays prouve qu'un grand nombre d'intervenants accélère l'acclimatation du produit, et par voie de conséquence augmente la profondeur du marché. D'autre part les prévisions de production de MLA ont intégré un taux de croissance tenant compte du renforcement de la concurrence.

* Montants présentés sans les dettes rattachées sur emprunts

III-5-2- Risque de contrepartie :

En cas de défaillance des preneurs d'acquitter les loyers prévus dans les contrats, ce risque est tempéré par l'analyse préalable du risque et l'expertise des services de recouvrement de la société. Les méthodes de travail de MLA ont d'ores et déjà donné des résultats probants dans le domaine de la gestion du risque de contrepartie dans la mesure où le taux de recouvrement des loyers facturés depuis la création de la société frôle les 95%.

III-5-3- Risque de taux :

Jusqu'à présent, la société s'est financée en taux fixe et a accordé des financements à taux fixe. Les ressources et les emplois sont limités à trois (03) ans. Enfin, l'émission de cet emprunt à taux fixe a pour but de limiter l'exposition de la société à une hausse éventuelle du taux de base de la Banque d'Algérie dans un contexte de contraction de la liquidité sur la place, et des signaux de hausse des taux d'intérêts.

III-5-4- Risque de liquidité :

Une inadéquation peut apparaître entre l'actif et le passif de la société. Celle-ci se protège de ce risque (voir éléments de politique générale Chapitre III-1-5) en s'abstenant d'accorder des financements avant que les ressources correspondantes soient mises en place et en examinant périodiquement dans le cadre de son comité de gestion actif-passif l'adéquation de ses ressources et de ses emplois. Enfin, l'émission d'un emprunt ayant une composante d'une durée de cinq (05) ans, alors que la plupart des emplois sont de trois (03) ans, est de nature à atténuer le risque de liquidité en diversifiant en outre les sources de financement.

III-5-5- Risque de change :

Conformément à sa politique générale la société s'abstient de s'exposer à des risques de changes significatifs. Aucune dette actuelle de MLA ne comporte de risque de change.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières de MLA présentées dans cette partie sont directement extraites des états financiers vérifiés par les Commissaires Aux Comptes, et certifiées également par le cabinet d'audit DELOITTE Algérie. Cette partie reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie S.P.A, ont été élaborés conformément :

- A la loi N°07-11 du 25/11/2007 portant Système Comptable Financier, notamment son article 27
- Au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement Banque d'Algérie N°09-04 du 23/07/2009 portant plan des comptes bancaires et des règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-05 du 18/10/2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-08 du 29/12/2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-03 du 24/05/2011 portant surveillance des risques interbancaires.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-05 du 26/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouvrés
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°12-03 du 28/11/2012 abrogeant les dispositions du règlement 05-05 du 15/12/2005 relatif à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- L'instruction Banque d'Algérie N°03-11 du 20/09/2011 portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers et traitant des « agios réservés »
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-03 du 16/02/2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers
- L'ensemble des notes méthodologiques du Conseil National de la Comptabilité du Ministère des Finances relatives l'application du Système Comptable Financier

Les opérations sont enregistrées conformément aux dispositions préconisées par le système comptable financier et par la réglementation bancaire algérienne.

Les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le hors bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau des flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- Les notes annexes.

IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Les immobilisations corporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont ceux-généralement utilisés en Algérie :

- Les Immeubles	50 ans	2%
- Matériel roulant	05 ans	20%
- Mobilier de bureau	05 ans	10%
- Matériel de bureau	05 ans	20%
- Matériel et outillage	05 ans	20%
- Matériel informatique	03 ans	33%
- Agencement et installation	05 ans	20%
- Immobilisations hors exploitation	05 ans	20%

Valorisation des investissements :

- **Acquisition locale** : L'investissement acquis localement est enregistré à un égal montant de la facture fournisseur.
- **Acquisition importée** : L'investissement importé de l'étranger est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres).

IV-1-2- Les créances et les dettes :

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants de MLA ouverts dans différents établissements bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients, en d'autres termes les loyers facturés en cours de règlement.

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs des matériels financés acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé lors de l'établissement de la fiche d'investissement.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients avant la mise en force effective et le démarrage de la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus d'avance.

Les pénalités de retard sont facturées et comptabilisés périodiquement.

MLA respecte la réglementation prudentielle édictée par la Banque d'Algérie, notamment l'instruction n°74-94 définissant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Le principe de cette réglementation consacre la prudence dans la gestion des risques des banques et des établissements financiers en procédant à la constitution de provisions pour un Fonds de réserve pour risques bancaires généraux (FRBG) égal à 1% des encours sains (jusqu'à 3% du total des encours) et d'une décote des loyers en retard augmentés des loyers non échus égale à :

- 20% pour les loyers échus depuis + de 3 mois
- 50% pour les loyers échus depuis + de 6 mois
- 100% pour les loyers échus depuis + de 12 mois.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, en lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing, et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

De plus, les sociétés de leasing sont assujetties à la TAP sur le montant de leur marge, et non pas sur le montant des loyers facturés.

Enfin, le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2020, 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Rubriques/Années	En KDA		
	2020	2021	2022
+Intérêts et produits assimilés	3 682 041	3 261 109	3 225 579
-Intérêts et charges assimilées	(1 589 069)	(1 465 624)	(1 405 350)
+Commissions (produits)	-	-	-
-Commissions (charges)	(17 101)	(12 632)	(9 791)
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
+ Produits des autres activités	59 938	79 931	94 362
- Charges des autres activités	(0)	(2 837)	(539)
PRODUIT NET BANCAIRE	2 135 810	1 859 948	1 904 261
- Charges générales d'exploitation	(772 144)	(631 031)	(831 469)
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	(89 630)	(53 899)	(113 541)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 274 036	1 175 018	959 251
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	(671 812)	(771 862)	(870 849)
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	188 953	200 653	589 309
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 176	603 809	677 712
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3 008)	4 934	640
+ Éléments extraordinaires (produits)	-	-	-
- Éléments extraordinaires (charges)	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	788 169	608 743	678 352
- Impôts sur les résultats et assimilés	(199 185)	(180 423)	(231 111)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	588 984	428 320	447 241

Note 1 : Les produits :

Les produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 3 682 millions de DA en 2020 à 3 226 millions de DA en 2022, l'évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

Ces produits sont présentés nets des intérêts non recouverts conformément aux dispositions du règlement de la Banque d'Algérie N°11-05 du 28/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouverts.

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Intérêts sur créances de crédit-bail	3 421 066	3 062 808	2 983 333
Plus-value de cession	20 721	47 463	69 870
Pénalités de retard	180 018	91 902	109 845
Pré loyer	7 096	11 546	14 417
Autres	53 141	47 391	48 114
Total produits d'exploitation bancaire	3 682 041	3 261 109	3 225 579

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des pénalités de retard, pré loyer et autres produits sur opérations de crédit-bail.

Note 2 : Les Charges

Note 2-1- les charges d'exploitation

Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité leasing :

Les charges d'exploitation de l'activité leasing pour l'exercice 2022, s'élèvent à 1 405 millions de dinars, contre 1 589 millions de dinars en 2020 soit une diminution de 12%.

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Intérêts sur emprunts	960 976	840 968	792 990
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire	-	-	-
Commissions	628 093	624 656	612 360
Total charges d'exploitation de l'activité leasing	1 589 069	1 465 624	1 405 350

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Services	267 956	263 363	326 348
Charge du personnel	414 047	262 503	388 800
Impôts, taxes et versements assimilés	79 834	74 700	55 243
Charges diverses	10 307	30 465	61 077
Total charges d'exploitation générale	772 144	631 031	831 469

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales augmentent de près de 32% entre 2021 et 2022. Les services représentent près de 39% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Les frais du personnel ont connu une croissance de 48% entre 2021 et 2022. Les frais du personnel représentent 47% des charges d'exploitation générale en 2022.

Note 2.2 – Charges de provisionnement :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	671 812	771 862	792 944
Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG	-	-	29 829
Dotation aux provisions pour impôts (contentieux fiscal)	-	-	46 089
Dotation aux provisions RISQUE DIV (écart inventaire)	-	-	1 987
Reprises de provisions sur créances	(188 953)	(200 653)	(589 309)
Total Charges de provisionnement	482 860	571 209	281 540

Les charges de provisionnement globales ont connu une diminution remarquable de plus de 51% entre 2021 et 2022. Elles sont essentiellement composées des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société qui passent de 772 millions en 2021 à 793 millions de dinars en 2022, soit une augmentation 2.7%, Et des reprises aux provisions sur créance douteuse qui passent de 201 millions en 2021 à 589 millions de dinars en 2022, soit une augmentation 194%.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2020-2022 se présentent comme suit :

	En KDA		
ACTIF	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	535	845	273
Prêts et créances sur institutions financières	2 233 582	4 098 539	1 192 544
Prêts et créances sur clientèle	17 050 682	16 345 142	17 001 057
Impôts courants-Actif	427 008	519 545	298 064
Impôts différés – Actif	122 346	114 324	68 362
Autres actifs	894 446	147 530	282 294
Comptes de régularisation	134 948	116 494	150 730
Immobilisations corporelles	2 661 294	2 761 837	3 414 970
Immobilisations incorporelles	54 995	35 742	18 601
Total de l'actif	23 579 836	24 139 999	22 426 896

	En KDA		
PASSIF	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22
Banque centrale	-	-	-
Dettes envers les institutions financières	11 539 909	13 229 533	11 999 699
Dettes envers la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	704 716	411 574	1 230
Impôts courants – Passif	739 000	625 029	528 187
Autres passifs	1 625 804	1 056 497	668 231
Comptes de régularisation	805 436	861 234	1 174 821
Provisions pour risques et charges	222 752	179 217	223 245
Fonds pour risque bancaires généraux	489 913	454 964	484 793
Dettes subordonnées	-	-	-
Capital	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Primes liées au capital	21 324	21 324	21 324
Réserves	324 810	354 259	375 675
Écart d'évaluation	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	17 189	18 047	2 451
Résultat de la période	588 984	428 320	447 241
Total du passif	23 579 836	24 139 999	22 426 896

Note 3 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP.

Note.4 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis-à-vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Au 31/12/2022, ses comptes présentent un solde total rapproché de 1.192.544 KDA contre 4.098.539 KDA à la même période de l'exercice 2021.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions se présentent comme suit :

Comptes	En milliers de dinar		
	2020	2021	2022
COMPTE BEA	130	4 087	5 114
COMPTE CPA	77 754	95 512	-
BNP PARIS BAS	484 096	1 459 183	319 371
ARAB BANK	-	-	-
CITI BANK	248 448	358 268	464 654
BDL	8 619	192 402	7 478
FRANSABANK	54 225	693 232	-
HSBC	0	-	-
ABC BANK	296 847	453 894	83 517
CITIBANK LOP	47 620	59 578	93 534
AL BARAKA BANQUE	38 959	34 909	44 981
TRUST BANK	36 272	116 376	14 965
CNEP BANQUE	7 934	3 332	7 520
AGB	1 460	524 691	19 479
BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE (BNA)	10 929	16 402	6 622
NATIXIS	33 228	25 166	11 060
AL SALAM BANK	87 062	61 507	114 248
FOND EN TRANSIT BANQUE	800 000	-	-
Total	2 233 582	4 098 539	1 192 544

Note.5 – Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont détaillées dans le tableau ci-après :

Libellé	En KDA		
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Créances sur contrats de leasing	16 338 036	15 703 627	16 035 410
Créances courantes (Impayés courants)	1 085 273	1 132 711	1 394 571
Créances douteuses	901 544	1 388 541	1 654 449
Intérêts réservés non recouverts	292 815	454 434	633 656
S/Total	18 617 669	18 679 313	19 718 085
Intérêts réservés non recouverts	(292 815)	(454 434)	(633 656)
Pertes de valeur sur créances douteuses	(1 274 172)	(1 879 738)	(2 083 372)
Total	17 050 682	16 345 142	17 001 057

Note 5-1 : Les créances sur contrats de leasing :

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle afférente à l'activité leasing. Ces créances sont issues des mises en force (financements octroyés aux clients) et des échéances signées par les clients, ainsi que les créances non recouvrées (impayées ou douteuses).

Elles se détaillent comme sur les exercices 2020-2022 comme suit :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Créances sur contrats de leasing	15 751 894	15 176 318	15 681 432
Créances encours sur contrats de Leasing	187 593	220 728	215 572
Créances en dépôt sur contrats de Leasing	99 692	187 128	(42 788)
Créances en attente relocation	-	(125 058)	56 763
Créances consolidées	298 857	244 511	124 430
Total	16 338 036	15 703 627	16 035 410

La ventilation des **prêts et créances bruts** sur la clientèle suivant la qualité du portefeuille est la suivante :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Créances brutes saines (courantes)	16 617 706	15 448 258	16 389 324
Créances douteuses	1 999 963	3 231 055	3 328 761
Total	18 617 669	18 679 313	19 718 085

Note.6 –Impôts courants – Actif :

Ce solde est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Acomptes provisionnels IBS	288 926	213 571	(29 988)
AUTRES AVANCES/IMPOTS ET TAXE (Sursis de paiement)	110 920	258 606	296 914
TVA déductible sur achats et services & IRG	27 161	47 369	31 138
Total	427 008	519 545	298 064

Ce poste comprend les acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS. Ce dernier représente le total de trois (03) acomptes IBS versés en application de la réglementation fiscale en vigueur.

Les sursis de paiement représentent le paiement effectué par MLA, dans le cadre du recours introduit contre le redressement fiscal notifié à la société, au titre du contrôle à postériori des exercices 2008 à 2011, le montant de sursis au 31/12/2022 est de 296 914 KDA contre 110 920 KDA au 31/12/2020.

Note.7 –Impôts différés - Actif :

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 31/12/2022 à 68 362 KDA, soit une variation à la baisse de - 46 millions de DA par rapport au 31/12/2021 lui-même en baisse par rapport à 2020 de – 8 millions de DA. Cette baisse est principalement due à l'apurement des charges à payer et la diminution des provisions non déductibles du résultat des exercices 2021 et 2022.

Note 8 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Avances sur investissement	4 222	4 222	(5 361)
Avances sur prestations de services	1 709	1 709	201 720
Avances sur opérations de crédit-bail	684 492	5 457	0
Avances pour compte	21	21	21
Dépôts & cautionnements versés	1 711	1 711	2 056
Autres débiteurs divers	84 161	16 281	83 857
Recettes en attente d'imputation	118 129	118 129	(0)
IBS RETENU A LA SOURCE 24%	-	-	-
IRG RETENU A LA SOURCE 15%	-	-	-
Total autres actifs	894 446	147 530	282 294

Le poste « Avances sur opérations de crédit-bail » passe de 684 492 KDA en 2020 à 5 457 KDA en 2021 pour être soldé en 2022.

Les dépôts et cautionnements se rapportent principalement aux cautions versées au titre des contrats de location des différentes installations de MLA occupées en location.

Le compte « Recettes en attente d'imputation » représente les encaissements en suspens et qui ont été entièrement positionnés et assainis à la fin de l'exercice 2022

Note 9 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Frais d'emprunt à répartir	36 511	24 273	36 230
Frais d'emprunt obligataire à répartir	5 533	2 371	(0)
Charges constatées d'avance	42 604	39 550	48 740
Produits à recevoir	50 300	50 300	65 760
Total comptes de régularisation	134 948	116 494	150 730

Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).

Les charges constatées d'avance ont augmenté entre 2021 et 2022, pour atteindre un montant de 48 740 KDA. Le montant concerne d'une part, les charges d'honoraires de Tunisie Leasing & Factoring relative au contrat d'assistance, et d'autre part des commissions de garantie de AMEN BANK, ainsi que des honoraires de l'avocat conseil de la société.

Note 10 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les encours.

Au 31/12/2022, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 3 414 970 KDA d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement le leasing opérationnel et les aménagements réalisés sur les bureaux, l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique. Le montant total cumulé à 2022 des amortissements constatés sur ce poste est de 1 689 007 KDA.

	En KDA		
Libellé	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-22
Immobilisations corporelles	450 126	440 007	1 969 013
Immobilisations hors exploitation	572	572	2 159
Location simple LOP (Leasing opérationnel)	2 194 420	2 257 877	3 080 619
Immobilisations corporelles en cours	1 373 496	1 563 907	52 186
Total valeur brute	4 018 614	4 262 363	5 103 977
Amortis. Des immobilisations corporelles	(312 646)	(336 686)	(430 259)
Amortis. Immobilisations hors exploitation	(396)	(476)	(664)
Amortis. Immobilisations leasing opérationnel (LOP)	(1 044 279)	(1 163 363)	(1 258 084)
Valeur comptable nette	2 661 294	2 761 837	3 414 970

Note 11 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (Cassiopae, Sage, Roc, Gimmo...).

Au 31/12/2022, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 18 601 KDA contre 35 742 KDA fin 2021. Le montant total cumulé à 2022 des amortissements constatés sur ce poste est de 384 272 KDA.

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles	402 873	402 873	402 873
Immobilisations incorporelles en cours	1 875	-	-
Total Valeur Brute	404 748	402 873	402 873
Amortis. des immobilisations incorporelles	(349 753)	(367 132)	(384 272)
Valeur comptable nette	54 995	35 742	18 601

Note.12 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en baisse de 9% passant d'un solde 13 229 533 KDA au 31/12/2021 à 11 999 699 KDA en 2022. La tendance devrait cependant s'inverser au cours des exercices futurs avec le recours de MLA au marché obligataire avec un potentiel d'endettement de 6 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières « en gros » et de les distribuer « au détail » en réalisant une marge d'intermédiation.

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Emprunts bancaires	11 357 485	12 991 985	11 841 029
Découvert bancaire	-	-	-
Dettes rattachées aux emprunts	182 424	237 549	158 669
Total dettes envers les institutions financières	11 539 909	13 229 533	11 999 699

La rubrique « Emprunts » au 31 décembre 2022 est détaillée comme suit :

Emprunt/Tiers	En KDA					
	Solde au 31/12/2021	Tirages 2022	Remboursements 2022	Solde au 31/12/2022	Échéances à -1 an	Échéances à +1 an
BNP	384 801	300 000	292 331	392 471	142 449	250 022
CITIBANK	85 000	-	85 000	-	-	-
ABCA	1 474 414	-	383 327	1 091 087	417 848	673 239
AL BARAKA	273 043	-	151 954	121 089	121 089	-
CPA	3 916 667	-	1 361 111	2 555 556	1 011 111	1 544 444
BDL	2 893 750	-	1 025 042	1 868 931	743 806	1 125 126
AL SALAM	630 601	522 617	312 660	840 558	354 132	486 426
FRANSABANK	224 753	1 000 000	215 545	1 009 208	258 457	750 752
TRUST BANK	140 291	400 000	173 148	367 144	70 012	297 132
AGB	1 425 000	910 000	585 005	1 749 995	231 683	1 518 312
NATEXIS	166 667	960 000	219 167	907 500	330 000	577 500
BNA	736 842	-	327 485	409 357	327 485	81 871
CNEP BANQUE	640 156	-	199 082	441 073	213 058	228 015
Total	12 991 985	4 092 617	5 330 857	11 753 968	4 221 130	7 532 839
Emprunt Obligataire	400 000	-	400 000	-	-	-
Total	13 391 985	4 092 617	5 730 857	11 753 968	4 221 130	7 532 839

La rubrique « Dettes rattachées aux emprunts » se détaille comme suit :

Libellé	En KDA	
	31-déc-21	31-déc-22
Intérêts courus sur emprunts en cours	166 779	86 409
Commission de garantie UBCI sur emprunt BNP	517	517
Commission de garantie BIAT sur emprunt CITIBANK	10 426	10 426
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt FRANSABANK	29 365	29 365
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt AGB	1 221	1 221
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt TRUST BANK	15 486	15 486
Commission d'engagement ARAB BANK 2009	250	250
Commission d'engagement BNP	5 651	3 673
Commission d'engagement AGB	7 854	11 322
Total dettes envers les institutions financières	237 549	158 669

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA se sont élevés à quatre milliards quatre-vingt-douze millions six cent dix-sept mille cent vingt et un dinars (4 092 617 121) de DA en 2022, contre six milliards cent soixante millions cent soixante-trois mille sept cent cinquante-huit dinars. (6 160 173 758) de DA en 2021, soit une diminution de 34%.

La rubrique dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 31/12/2022 mais non encore échues. Ce poste est composé à 54% des intérêts courus sur emprunts et à 46% des commissions de garanties liées aux emprunts.

Note 13 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31/12/2022, un solde total de 528 187 KDA.

Il regroupe aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et IRG (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

Note 14 – Impôts différés – Passif :

Le poste « Impôts différés – Passif » affiche, au 31/12/2022, un solde 0 DA.

Note 15 – Impôts courants- passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 528 187 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	En KDA	
	31-déc-21	31-déc-22
TAP	6 818	3 768
IBS à payer	120 776	(92 795)
IBS - Retenue à la source -24% (*)	17 372	23 006
IBS RETENU A LA SOURCE 12%	12 808	25 565
Autres impôts d'exploitation	10 804	15 940
Taxe de domiciliation de service 3%	1 747	3 190
IRG sur salaires	4 297	4 155
IRG - Retenue à la source -15% (**)	(38 545)	(38 545)
IRG - Retenue à la source -10%	1 498	1 521
TVA collectée- A reverser	487 454	582 383
Total	625 029	528 187

Note 16 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 668 231 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	En KDA	
	31-déc.-2021	31-déc.-2022
i- Dettes liées au personnel	279 152	116 904
Rémunérations dues au personnel	30 650	57
Prime d'encouragement	31 746	49 000
Contributions au fonds des œuvres sociales	141	(111)
Frais médicaux à reverser	10	10
Congés dus au personnel	38 925	36 602
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	36 310	(17 528)
Autres sommes dues aux personnes	590	346
Cotisations CNAS- Charges employeur	140 753	48 447
AUTRES RETENUES	26	81
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires	1 495	1 496
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du résultat	5	5
Autres dettes sur associés et sociétés apparentées	1 491	1 491

iii- Rémunérations dues aux membres du Conseil de surveillance	14 300	16 500
Jetons de présence	14 300	16 500
Rémunération président du comité d'audit	-	-
iv- Autres dettes	761 550	533 331
Fournisseurs d'immobilisations	224 922	84 673
Fournisseurs de services	259 122	118 792
Fournisseurs de frais divers	1 182	947
Autres créiteurs divers	(19 422)	(16 516)
Fournisseurs de crédit-bail	57 390	118 849
Retenues de garantie	22 293	15 397
Dépôts & cautionnement reçus	-	-
Services assurances à reverser	216 064	211 188
v- Pénalités retard à reverser	-	-
Total	1 056 497	668 231

Les dettes liées au personnel passent de 278 152 KDA en 2021 à 116 904 KDA dinars en 2022.

Le compte autres dettes a connu une diminution importante entre 2021 et 2022. Cette variation est due principalement à l'évolution du poste fournisseur, dont certains étaient non encore payés.

Note 17 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

Libellé	En KDA		
	31-déc.-2020	31-déc.-2021	31-déc.-2022
Intérêts de leasing constatés d'avance	110 140	113 446	107 421
Recettes constatées d'avance	551 560	599 206	850 669
Charges à payer	143 736	148 583	216 730
Total	805 436	861 234	1 174 821

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers de l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une diminution de 5% due à l'augmentation des loyers facturés en décembre 2022.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats).

Note.18 – Provisions pour risques et charges :

Au 31/12/2022, ce poste totalise un montant de 223 245 KDA contre 179 217 KDA a fin 2021

- Provision pour créances douteuses pour 48.698 KDA (inchangé par rapport a 2021)
- Provision pour risque fiscal pour 156 089 KDA (110 000 KDA en 2021)
- Provision pour pensions et obligations similaires pour 18 457 KDA (20 519 KDA en 2021), cette provision concerne pensions et obligations similaires au titre des avantages au personnel

Note.19 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 31/12/2022, un solde de 484 793 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'Instruction n° 74-94 de la Banque d'Algérie.

• Dotation constituée en 2006	4 646
• Dotation constituée en 2007	23 276
• Dotation constituée en 2008	39 815
• Dotation constituée en 2009	49 005
• Dotation constituée en 2010	59 371
• Dotation constituée en 2011	40 457
• Dotation constituée en 2012	37 306
• Dotation constituée en 2013	19 089
• Dotation constituée en 2014	19 294
• Dotation constituée en 2015	5 094
• Dotation constituée en 2016	30 309
• Dotation constituée en 2017	113 645
• Dotation constituée en 2018	109 032
• Dotation constituée en 2019	10 834
• Dotation constituée en 2020	(71 263)
• Dotation constituée en 2021	(34 949)
• Dotation constituée en 2022	29 829
Total	484 793

Note.20 – Capital social :

Au 31/12/2022, le capital social de la société se maintient encore à 6 500 000 KDA divisé en 6 500 000 actions de 1 000 DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de huit (8) actionnaires. Ce poste n'a pas connu de variation en 2022.

Note.21 – Réserves :

Ce compte regroupe :

- La réserve légale dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du Code de commerce. Ce solde a été constitué comme suit :
 - Affectation résultat de l'exercice 2008 pour 8 287 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 14 657 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 13 824 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 22 186 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 29 190 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 25 905 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 34 117 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 30 780 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2016 pour 28 180 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2017 pour 33 203 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2018 pour 41 143 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2019 pour 43 338 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2020 pour 29 449 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2021 pour 21 416 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2022 pour 22 362 KDA

Les réserves facultatives dotées suivant les résolutions de l'AGO des actionnaires. Ce solde a été constitué comme suit :

- Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 40 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 20 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 72 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 27 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 79 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 49 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 60 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2016 pour 50 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2017 pour 50 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2018 pour - 447 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2019 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2020 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2021 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2022 pour 0 KDA

Note.22 – Report à nouveau :

Le poste « Report à nouveau » totalise au 31/12/2022 un solde de 2 451 KDA, qui se détaille comme suit :

Libellé	En KDA		
	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-22
Report à nouveau (+/-)	17 189	18 047	2 451
Report à nouveau -1ère application SCF « * »	-	-	-
Total	17 189	18 047	2 451

IV-5- Engagements hors Bilan :

Le hors bilan enregistre les engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 31/12/2022 ainsi que les engagements de financement et de garantie reçus des institutions financières

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Engagements de financement en faveur de la clientèle	999 996	1 371 937	2 343 564
Engagements de financement en faveur des institutions financières	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre des institutions	-	-	-
Engagements de garantie reçus des institutions financières	-	-	-
Engagements de financement reçus des institutions financières	5 300 000	500 000	2 467 000
Autres engagements reçus	-	147 000	147 000

Les engagements hors bilan donnés par la société représentent :

- Les financements en crédit-bail donnés en faveur de la clientèle au 31/12/2022 pour 2 343 564 KDA. Ces engagements hors bilan concernent 53 clients.
- Des engagements de paiement donnés en faveur des institutions financières concernant des lettres de crédit engagées pour l'importation des équipements de crédit-bail en faveur de la clientèle pour 2 467 000 KDA.

Les engagements hors bilan reçus par la société totalisent :

- Des financements en emprunt reçus de la part du CPA pour 2 000 000 KDZD & de AL SALAM BANK pour 277 000 KDZD & de AGB 100 000 KDZD & de NATIXIS 90 000 KDZD au 31/12/2021 KDA.

IV-6- Évolution de la structure financière :

- Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) :

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Résultat net	588 984	428 320	447 241
Dotation aux amortissements Immobilisation Propres	89 630	53 899	113 541
Dotation au FRBG et Provisions nettes	482 860	571 209	281 540
Capacité d'autofinancement	1 161 474	1 053 428	842 322

La capacité d'Autofinancement (CAF) diminue de 20% entre 2021 et 2022 et de 15% en taux annuel composé entre 2020 et 2022. En dépit de cette baisse, la CAF reste à un niveau appréciable et sécurisant.

- Évolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement

Libellé	En KDA		
	2020	2021	2022
Capitaux permanents	20 409 595	21 597 238	20 055 658
Actifs non Courants	18 681 697	18 010 010	19 040 058
Fond de Roulement (FR)	1 727 898	3 587 229	1 015 600
Variation du Fonds de Roulement	182 548	1 859 331	(2 571 629)
Clients et Comptes Rattachées (3)	1 085 273	1 132 711	1 394 571
Autres actifs courants (4)	1 578 748	897 894	799 450
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées (5)	739 000	625 029	528 187
Autres Passifs courants (6)	2 431 241	1 917 732	1 843 051
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = (3) + (4) - (5) - (6)	(506 219)	(512 156)	(177 217)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(129 472)	(5 937)	334 939

- Indicateurs de Gestion et Ratios :

Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2020 et 2022 ; les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du service engendré par l'évolution des encours productifs. Ceci se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation qui reste stable entre 2020 et 2021 et qui a connu un bond de 10% entre 2021 et 2022 engendré par la hausse des charges d'exploitation générale.

En KDA			
Libellé	2020	2021	2022
Produit net du leasing (1)	2 135 810	1 859 948	1 904 261
Charges d'exploitation générales (2)	772 144	631 031	831 469
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	36%	34%	44%
Services/Produit net du leasing	13%	14%	17%
Frais de personnel/Produit net du leasing	19%	14%	20%

- **Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA) :** Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu un léger avancement en 2022 suite à une provision constituée pour risque fiscal.

Libellé	2020	2021	2022
Résultat net/Fonds propres	7,90%	5,85%	6,09%
Résultat net/Total actif	2,50%	1,77%	1,99%

- **Ratios de structure financière :** ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. MLA en tant qu'établissement financier, ne collectant pas les dépôts de la clientèle, est structurellement emprunteur. Toutefois, grâce aux augmentations de capital successifs, elle affiche un niveau de fonds propres élevé qu'elle place dans le financement de son activité. Le ratio (Dettes / Fonds propres) est de 147 % alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Libellé	2020	2021	2022
Dettes/Fonds propres	134,33%	130,32%	147,12%
Dettes/Total passif	42,45%	39,53%	48,19%

- **Le Ratio de Solvabilité** : Le ratio (Fonds propres / Engagements) témoigne du respect par la société d'un minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. En 2022, ce ratio dépasse le seuil prudentiel fixé par la Banque d'Algérie de 9 % se stabilise au taux de 40%.

Libellé	2020	2021	2022
Fonds propres/Engagements	41.54%	40.16%	37.49%

IV-7- Tableau d'affectation des résultats

Les résultats des exercices 2020, 2021 et 2022 ont été affectées comme suit :

	En KDA		
Résultat à répartir	2020	2021	2022
Report à nouveau	17 189	18 047	2 451
Résultat de l'exercice	588 984	428 320	447 241
Totaux	606 173	446 367	449 692
Affectations	2020	2021	2022
Réserves	29 449	21 416	22 362
Primes liées au capital	-21 324		
Dividendes	580 000	422 500	425 000
Report à nouveau	18 047	2 451	2 330
Totaux	606 173	446 367	449 692

IV-8- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de MLA :

V-1-1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du conseil de surveillance ou, à défaut, par le membre délégué par le conseil de surveillance

Les actionnaires sont réunis en Assemblées Générales à la diligence du directoire, ou du conseil de surveillance ou le cas échéant, des commissaires aux comptes et après dissolution de la société, à celle des liquidateurs.

Dans toutes les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

V-1-2- Directoire :

Selon les statuts de MLA la société est dirigée par un directoire composé de 3 membres (personnes physiques uniquement) qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux Assemblées des actionnaires. Le président du directoire est nommé par le conseil de surveillance et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V-1-2- Conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du conseil de surveillance ne peuvent en aucun cas faire partie du directoire

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport de gestion, de son côté le conseil de surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du conseil de surveillance doivent être propriétaire collectivement d'un nombre d'actions représentant au minimum 20% du capital social, cette disposition s'applique aussi sur les membres nommés en cours d'exercice et qui doivent devenir

actionnaires dans un délai de trois (3) mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

V-2- Rémunérations des Membres du Directoire et du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et ce, indépendamment du contrat de travail dont il peut bénéficier le cas échéant

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2023 a décidé d'allouer aux membres du conseil de surveillance un montant brut de 100.000,00 DA ou 200.000,00 DA selon le profil par présence à titre de rémunération de leur activité.

Le montant global brut annuel des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2022 à 58.102.739,71 DA

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil de surveillance et du directoire

V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :

Nom	Prénom	Institution d'appartenance
EL KARAM	Ahmed	Personne physique
ZGHAL	Hichem	Tunisie Leasing et Factoring
SDIRI	Zied	Amen Bank
JANSSEN	George	FMO
AVIZOU	Cécile	PROPARCO
LACHAUX	Christophe	CFAO
ABDELKEFI	Ahmed	Personne physique

V-3-2- Membres du Directoire :

Nom	Prénom	Fonction
SENOUCI	El Amine	Président
MANDI	M'Hamed	Membre
BOUMATI	Bilal	Membre

M. El Amine SENOUCI dispose d'une Licence en Sciences de Gestion option Finances de l'Université d'Alger « DELY BRAHIM ». Il a intégré MLA en octobre 2006.

M. MANDI M'Hamed dispose d'un Exécutive MBA international Paris de la Sorbonne. Il a intégré MLA en avril 2010.

M. BOUMATI Bilal dispose d'une licence en sciences commerciales et financière option Finance de l'École Supérieure de Commerce d'Alger. Il a intégré MLA en novembre 2016.

V-4- Politique de Communication :

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, MLA a désigné un chargé de relations investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable** : Mme Amel ADNANE, Directrice Financière
- **Tél.** : 023 48 20 20 Poste 105
- **Fax** : 023 48 24 24
- **E-mail** : amel.adnane@mla.dz

MLA envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Son Site Web: www.mlaleasing.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes audient la société :

- ✓ **Mme SAIDI Smahane**
 - **Adresse** : Cité 200 logements, Bt 04, Local 962, Classe 005, Rouïba, Alger
 - **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2021/2023
- ✓ **M. REBAI Rezki**
 - **Adresse** : 22, Rue Hadj Ahmed Mohammed, Hydra, Alger
 - **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2021/2023

Autre Cabinet d'Audit externe :

La société procède à la certification de ses comptes par le Bureau d'Audit **DELOITTE ALGERIE**, sis à Tour Algeria Business Center Pins Maritimes 16130 Mohammadia, Alger.

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

VI-1- Évolutions récentes :

Au terme du premier semestre de l'année 2023, MLA évolue au même rythme que l'exercice 2022, en l'occurrence une croissance continue du business et des réalisations, avec un total de mises en loyers de 5.5 milliards de DA et une diversification des secteurs et des produits financés.

L'extension du réseau pourrait connaître une continuité en 2023 avec une probable implantation au sud.

Le compte de résultat au 30 Juin 2023 comparé à la même période de l'exercice 2022 se présente comme suit

Non Audité			En KDA
Rubriques/Années	06/2023	06/2022	Variation %
+Intérêts et produits assimilés	1 588 784	1 579 447	1%
-Intérêts et charges assimilées	-733 886	-675 569	9%
+Commissions (produits)	-	-	-
-Commissions (charges)	-5 438	-4 973	9%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
+ Produits des autres activités	45 098	15 769	186%
- Charges des autres activités	0	160	
PRODUIT NET BANCAIRE	894 559	914 136	-2%
- Charges générales d'exploitation	-363 938	-349 246	4%
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	-79 916	-32 706	144%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	450 705	532 184	-15%
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	-442 236	-529 964	-17%
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	208 097	380 857	-45%
RESULTAT D'EXPLOITATION	216 566	383 077	-43%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	640	
+ Éléments extraordinaires (produits)	-	-	-
- Éléments extraordinaires (charges)	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	216 566	383 717	-44%
- Impôts sur les résultats et assimilés	-61 569	- 46 546	32%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	154 997	337 171	-54%

Le bilan (Actif / Passif) à la fin du premier semestre 2023 comparé à la fin du premier semestre 2022 se présente comme suit

Non Audité

ACTIF (en KDA)	06/2023	06/2022
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	258	487
Prêts et créances sur institutions financières	3 037 096	2 595 041
Prêts et créances sur clientèle	18 090 330	16 377 783
Impôts courants-Actif	434 747	609 277
Impôts différés – Actif	60 100	67 778
Autres actifs	1 465 427	31 348
Comptes de régularisation	124 630	154 313
Immobilisations corporelles	3 290 272	2 880 598
Immobilisations incorporelles	10 796	27 166
Total de l'actif	26 516 656	22 743 790

Non Audité

PASSIF (en KDA)	06/2023	06/2022
Banque centrale	-	-
Dettes envers les institutions financières	14 260 820	11 670 968
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	1 230	400 000
Impôts courants – Passif	617 665	666 962
Autres passifs	2 337 331	1 162 490
Comptes de régularisation	1 472 066	968 150
Provisions pour risques et charges	241 119	184 532
Fonds pour risque bancaires généraux	509 737	454 067
Dettes subordonnées	-	-
Capital	6 500 000	6 500 000
Primes liées au capital	21 324	21 324
Réserves	398 037	375 675
Écart d'évaluation	-	-
Écart de réévaluation	-	-
Report à nouveau (+/-)	2 330	2 451
Résultat de la période	154 997	337 171
Total du passif	26 516 656	22 743 790

VI-2- But de l'émission et perspectives d'avenir :

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à MLA d'augmenter ses financements sous forme de leasing, conformément à son plan d'affaires et en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

Concernant le plan de financement de l'exercice 2023, le schéma financier est établi pour la réalisation du Budget, avec des lignes de financements accordées (de type bancaire), qui viendront s'ajouter aux fonds levés à travers le présent Emprunt obligataire.

VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :

La situation du marché du leasing en Algérie est actuellement sur une phase de reprise graduelle, après avoir enregistré une période de stagnation due essentiellement à la période COVID ayant gelé le climat des affaires en Algérie.

En effet, après avoir connu

une période de recul des investissements de la PME Algérienne à la vue de la conjoncture globale de l'économie algérienne, la situation semble reprendre une courbe ascendante dans l'appétit à l'investissement. A noter que le marché algérien du leasing demeure incontestablement prometteur, en raison d'une part, de la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité, et d'autre part, de la volonté politique d'encourager la notion de production locale et création de richesse, ajouté à cela la volonté continue d'endiguer la crise du logement, ouvrant ainsi la porte au leasing pour l'accompagnement des secteurs du Bâtiment, de l'Industrie ou encore du Commerce.

En 2022 le marché du leasing a clôturé l'exercice avec un total de 55 milliards de DA de financements, avec une part de marché de 16% pour MLA. Les réalisations auraient pu être nettement supérieurs, n'étaient ce la conjoncture économique marquée par de nombreux contingentements et restrictions d'importation mis en place.

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- Le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes à mettre en place une économie productive supportée par un tissu de PME-PMI.

- La volonté des autorités Algériennes à moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié par l'allègement des difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux

La tendance de création de PME-PMI qui a été observée ces dernières années est un signe qui augure d'une grande chance quant à la réalisation des directives du gouvernement relatives à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

Le marché du leasing est recensé par MLA à environ 55 milliards de dinars. Ce chiffre donne une idée des volumes réalisés et surtout sur la marge de progression disponible. En effet, ce montant correspond à un taux de pénétration ne dépassant pas les **1%** par rapport à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, alors que les standards de l'industrie permettent de penser qu'il peut atteindre 10 voire 15 % comme cela est le cas dans des pays à économies similaires.

D'un côté, il est communément admis que les besoins de financement des PME algériennes sont très élevés et insuffisamment couverts. D'un autre côté, le nombre de sociétés proposant le leasing vient d'augmenter ce qui permet de penser que dans les cinq prochaines années, le secteur du leasing algérien, se rapprochera de 3 à 4% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

A noter enfin que pour 2023, les estimations de MLA en termes de Production dépassent la barre des 10 Milliards de Mises en force, soit une progression de 12% par rapport 2022.

	Montant en millions DZD		
	2022	2023	2024
Marché	55 000	56 650	58 350
Évolution du marché	3%	3%	3%
MLA	9 039	10 140	12 700
Évolution de MLA	12%	10%	25%
Part de marché MLA	16%	18%	22%

VI-2-2- Les orientations :

Le plan d'affaires élaboré par la société sur le terme 2023 est arc-bouté sur les choix stratégiques ci-dessous :

- Renforcement de la gamme de produits de la société en faveur des petites et moyennes entreprises par le développement du leasing opérationnel ;
- Renforcement de la présence nationale de la société, par l'installation d'agences dans les localités les plus actives, atteignant à très court terme un réseau composé d'une quinzaine d'agences ;
- Renforcement de la force commerciale chargée du suivi du réseau ;
- Capitalisation permanente de l'expérience du Groupe Tunisie Leasing & Factoring et renforcement des standards de qualité reconnus et perçus par la clientèle.

VI-2-3 : Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement 2023-2027 est présenté dans le tableau ci-dessous

En millions DA	2023	2024	2025	2026	2027
À donner en location	10 140	12 700	14 200	15 700	17 500
Taux de Croissance Annuelle	10%	25%	12%	11%	11%
Taux de Croissance Annuelle Moyen			14%		
Investissements Propres à MLA	134	9	0	0	0
Taux de Croissance Annuelle	-82%	-95%	-100%	0%	0%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			-55%		
Total Investissements	10 274	12 709	14 200	15 700	17 500
Taux de Croissance Annuelle	3,00%	23,70%	11,73%	10,56%	11,46%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			12%		

La forte croissance des investissements propre de MLA entre 2023 et 2022 s'explique par le renouvellement de certain équipement (notamment serveur) en phase avec le déménagement au nouveau siège en 2022.

Les mises en force vont augmenter sensiblement entre 2024 et 2023 afin de lancer la cadence nécessaire à atteindre l'objectif de plus de 17,5 milliards de mises en force en 2027

VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA) :

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2027, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par MLA au cours des exercices 2006-2022, combinée à l'expérience de son partenaire technique Tunisie Leasing & Factoring acquise dans ce secteur d'activité. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

1. L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile.
2. La concurrence qui s'installe sur le marché
3. Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner plus de 1% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2027.

Hypothèses d'élaboration des projections financières	2023	2024	2025	2026	2027
Approbations de la période	14 486	18 143	20 286	22 429	25 000
Mises en force	10 140	12 700	14 200	15 700	17 500
<i>% évolution</i>	12%	25%	12%	11%	11%
Évolution des charges générales d'exploitation	12%	10%	11%	8%	9%
Taxe sur l'activité professionnelle	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Impôts sur les bénéfices des sociétés	26%	26%	26%	26%	26%
Dotations au FRBG/ encours nets	1%	1%	1%	1%	1%
Dotations aux provisions sur créances irrécupérables	1,49%	1,25%	1,20%	1,00%	1,00%

Les comptes d'exploitation prévisionnels 2023-2027

En millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Production	10 140	12 700	14 200	15 700	17 500
Intérêts et produits assimilés	2 217	2 316	2 494	2 617	2 762
Produits générés par la LLD	1 233	1 381	1 547	1 732	1 939
Intérêts et charges assimilés	-892	-1 022	-1 161	-1 256	-1 354
Charges générées par la LLD	-707	-792	-887	-993	-1 112
Produit net	1 852	1 883	1 993	2 100	2 235
Charges générales d'exploitation	-995	-1 016	-1 031	-1 058	-1 045
Services	-296	-303	-311	-319	-327
Frais du personnel	-404	-415	-432	-452	-473
Amortissement technique	-161	-160	-148	-142	-142
Impôts et taxe	-58	-61	-64	-67	-71
Autres Charges	-76	-76	-77	-78	-33
Coûts du risque	-247	-255	-271	-239	-258
FRBG	-35	-45	-50	-53	-57
Autres gains ou pertes	100	111	111	112	112
Résultat avant impôt	675	679	752	863	987
Impôt sur les bénéficiaires	-175	-177	-195	-224	-257
Résultat net	499	502	556	638	731
+ dotation aux amortissements	161	160	148	142	142
+ provision (cout du risque)	282	299	321	291	315

Evolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios :

Ratios exploitation

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Produit net du leasing (1)	1 852	1 883	1 993	2 100	2 235
Charges d'exploitation générales (2)	995	1 016	1 031	1 058	1 045
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	53,70%	53,92%	51,76%	50,37%	46,75%
Services/Produit net du leasing	15,97%	16,10%	15,60%	15,17%	14,61%
Frais de personnel/Produit net du leasing	21,82%	22,03%	21,66%	21,51%	21,17%

Ratio de rentabilité

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat net	499	502	556	638	731
Fonds propres	7 421	7 449	7 528	7 639	7 763
Total actif	23 923	26 330	27 408	29 925	31 210
Résultat net/Fonds propre	6,73%	6,75%	7,39%	8,36%	9,41%
Résultat net/Total actif	2,09%	1,91%	2,03%	2,13%	2,34%

Ratio de structure

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes	11 169	13 551	15 378	16 209	17 667
Fonds propres	7 421	7 449	7 528	7 639	7 763
Total passif	23 923	26 330	27 408	29 925	31 210
Dettes/Fonds propres	150,51%	181,91%	204,27%	212,20%	227,57%
Dettes/Total passif	46,69%	51,47%	56,11%	54,17%	56,61%

Ratio de Solvabilité

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds propres	7 421	7 449	7 528	7 639	7 763
Engagements	17 625	20 361	22 598	23 872	25 796
Fonds propres / Engagements	42,11%	36,59%	33,31%	32,00%	30,09%

Évolution prévisionnelle de la Capacité d'Autofinancement

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat net	499	502	556	638	731
Amortissement des immobilisations données en leasing (le principal des loyers)	9 269	9 710	11 692	14 187	15 318
Dotations aux Amortissements des Immobilisations propres	161	160	148	142	142
Dotations provisions (FRBG +pour créances irrécupérables)	329	346	368	339	362
CAF	10 259	10 719	12 764	15 306	16 553

L'Endettement prévisionnel de l'entreprise

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027
CMT	3 050	4 050	4 000	4 950	4 450
Emprunt Obligataire	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Remboursement emprunts	- 4 830	- 4 887	- 6 229	- 5 781	- 6 537

Tableau des Flux Trésorerie Prévisionnel

Sur la base des hypothèse retenues et de l'exploitation prévisionnelle qui en découle, le Tableau des Flux Trésorerie Prévisionnel sur l'horizon 2023-2027 se présentera comme suit :

Montants en millions de DA	2023	2024	2025	2026	2027	2023-2027
Résultat net	499	502	556	638	731	2 927
Amortissement des immobilisations données en leasing (le principal des loyers)	9 269	9 710	11 692	14 187	15 318	60 176
Dotations aux Amortissements des Immobilisations propres	161	160	148	142	142	753
Dotations provisions (FRBG +pour créances irrécupérables)	329	346	368	339	362	1 744
Marge Brute d'Autofinancement	10 259	10 719	12 764	15 306	16 553	65 601
Variation des éléments courants	79	83	87	91	96	434
Immobilisations à donner en crédit-bail	-10 140	-12 700	-14 200	-15 700	-17 500	-70 240
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	197	-1 899	-1 349	-303	-852	-4 205
Investissement Propres	-134	-9	0	0	0	-143
Flux de trésorerie des activités d'Investissement	-134	-9	0	0	0	-143
Nouveaux Emprunts	3 050	4 050	4 000	4 950	4 450	20 500
Emprunts Obligataire 2023	3 000					3 000
Autres Emprunts Obligataires	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Rmbst Emprunts	-4 830	-4 287	-5 029	-3 981	-4 137	-22 263
Rmbst Emprunt Obligataire 2023		-600	-600	-600	-600	-2 400
Rmbst Autres Emprunts Obligataires			-600	-1 200	-1 800	-3 600
Dividendes	-425	-474	-477	-528	-606	-2 511
Flux de trésorerie des activités de Financement	795	1 689	294	1 641	307	4 726
Variation de Trésorerie	859	-219	-1 056	1 338	-545	
Trésorerie Ouverture	1 193	2 052	1 833	777	2 116	
Trésorerie Clôture (Actif)	2 052	1 833	777	2 116	1 571	

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de leasing connaissent une forte évolution entre 2023 et 2027, où sera enregistrée une marge brute d'autofinancement de plus de 65 milliards de dinars. Les flux de trésorerie d'exploitation seront négatifs à partir de 2024 et ce vu la tendance haussière de l'activité de production (mises en force) qui nécessite le réinvestissement du cash-flow dégagé par la société.

Les flux de trésorerie des activités d'investissement restent dérisoires, si on les rapporte au programme des mises en force engagé par la société. En effet, ces flux représentent

les différentes acquisitions de matériel de bureau, de dépenses d'agencement et installation ainsi que l'acquisition d'immobilisation incorporelles (logiciel de gestion).

Les flux de trésorerie des activités de financement sont le résultat de la politique de financement de MLA consistant à recourir à l'endettement financier pour le financement de la majeure partie du programme d'investissement prévu. En effet, le recours à l'endettement est la résultante d'une politique financière dont la trame de fonds est la création de valeur pour les actionnaires ainsi que les partenaires notamment la PME. Pour ce faire, MLA recourt à l'effet de levier financier permettant grâce à une rentabilité d'exploitation acceptable et stable de rentabiliser au mieux les fonds propres en recourant à davantage de dettes financières.

Bilan prévisionnel

ACTIF (en Millions de DA)	2023	2024	2025	2026	2027
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	0	0	0	0	1
Prêts et créances sur institutions financières	2 052	1 832	777	2 115	1 570
Prêts et créances sur clientèle	17 625	20 361	22 598	23 872	25 796
Impôts courants-Actif	313	314	315	316	317
Impôts différés-Actif	72	75	79	83	87
Autres actifs	296	311	327	343	360
Comptes de régularisation	158	166	174	183	192
Immobilisations corporelles	338	324	310	296	282
Immobilisations incorporelles	22	14	9	5	-
TOTAL DE L'ACTIF	23 923	26 330	27 408	29 925	31 210

PASSIF (en Millions de DA)	2023	2024	2025	2026	2027
Banque centrale					
Dettes envers les institutions financières	10 221	9 984	8 955	9 925	10 238
Emprunts obligataires	3 000	5 400	7 200	8 400	9 000
Impôts courants-Passif	555	582	611	642	674
Autres passifs	702	737	774	812	853
Comptes de régularisation	1 234	1 295	1 360	1 428	1 499
Provisions pour risques et charges	270	317	364	412	459
Fonds pour risque bancaires généraux	520	565	615	668	724
Capital	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
Primes liées au capital	21	21	21	21	21
Réserves	398	423	448	476	508
Report à nouveau (+/-)	2	3	3	3	3
Résultat de la période	499	502	556	638	731
TOTAL DU PASSIF	23 923	26 330	27 408	29 925	31 210

CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION

VII- 1- Signature du Directoire

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Président du Directoire
M. El-Amine SENOUCI



VII-2- Signature des Commissaires aux Comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées au titre des exercices 2020, 2021, et 2022 et au titre du premier semestre 2023 non encore approuvé par le Conseil de Surveillance ».

Mme SAIDI Smahane



M. REBAI Rezki



Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n°...0... en date du ...26 septembre 2023



Mise en garde

Les informations financières présentées dans les annexes 2 et 3 ci-dessous sont élaborées suivant le référentiel comptable de l'International Financial Reportings Standards (IFRS). Les normes comptables IFRS diffèrent de celles du SCF ; les soldes des comptes sont donc différents de ceux présentés dans la présente notice d'information.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de certification Deloitte Algerie (2022)



Deloitte Audit Algérie EURL
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

INDEPENDENCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de service interdit par la réglementation algérienne en vigueur.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers ci-dessous :

- 2.2 Instruments financiers (IFRS 9)
- 2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (IFRS 16), point (a).
- 4.3 Autres actifs
- 6. Redressement fiscal

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Deloitte Audit Algérie EURL
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

A l'attention des actionnaires du Maghreb Leasing Algérie (MLA),

OPINION

Conformément à la lettre de mission signée le 06 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Maghreb Leasing Algérie (MLA), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Management de Maghreb Leasing Algérie. Il nous appartient, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

A l'exclusion de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui n'est pas encore mise en application par MLA comme précisé dans les notes 2.2 et qui impacte les comptes des créances et de la norme IFRS 16 « contrats de location » dont l'impact n'a pas été mis à jour au titre de l'exercice 2022 comme précisé dans la note 2.2 (a), nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS, la régularité et la sincérité des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière ainsi que du résultat à la fin de l'exercice.



Deloitte Audit Algérie EURL
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationale d'Audit (ISA). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

INDEPENDENCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de service interdit par la réglementation algérienne en vigueur.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers ci-dessous :

- 2.2 Instruments financiers (IFRS 9)
- 2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (IFRS 16), point (a).
- 4.3 Autres actifs
- 6. Redressement fiscal

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Deloitte Audit Algérie EURL
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR INDEPENDANT RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Alger, le 22 mars 2023

L'auditeur indépendant

Deloitte Audit Algérie

Aghiles Bernou



Annexe 2 : Etats de résultat aux normes IFRS (2021-2022)

ETAT DE RESULTAT

EN KDZD

LIBELLE	Notes	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
. Intérêts et produits assimilés		2 341 540	2 539 990
. Produits générés par la LLD	3.1	1 063 261	882 737
. Intérêts et charges assimilés		(773 438)	(897 407)
. Charges liées à la LLD	3.2	(631 842)	(619 107)
Marge d'intérêt		1 999 521	1 906 214
. Coût du risque	3.3	(239 732)	(637 143)
Revenu net		1 759 790	1 269 070
Charges générales d'exploitation		(858 006)	(594 935)
. Services*	3.4	(342 582)	(234 372)
. Frais du Personnel	3.5	(385 094)	(258 985)
. Impôts et taxes	3.6	(55 239)	(74 700)
. Autres charges		(75 091)	(26 878)
. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	3.7	(113 541)	(87 595)
Résultat d'exploitation		788 242	586 540
. Autres gains ou pertes		94 932	84 865
Résultat avant impôts		883 174	671 406
. Impôt sur les bénéfices	3.8	(276 609)	(205 802)
Résultat net	3.9	606 565	465 604
Résultat par action	3.10	93	72

* NORME IFRS 16 NON ACTUALISEE EN 2022

Annexe 3 : bilans aux normes IFRS (2021-2022)

ACTIF		<i>EN KDZD</i>	
LIBELLE	Notes	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités		273	845
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1	1 192 544	4 098 539
Prêts et créances sur la clientèle	4.2	17 624 587	16 787 653
Actifs d'impôts différés		337 789	289 856
Autres actifs	4.3	499 044	921 712
Comptes de régularisation	4.4	114 500	89 850
Immobilisations incorporelles	4.5	18 601	35 742
Immobilisations corporelles	4.6	3 987 306	3 334 173
TOTAL ACTIF		23 774 643	25 558 369
		-	-
PASSIF			
LIBELLE	Notes	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
Passif		15 448 664	17 416 455
Dettes envers les établissements de crédit	4.7	12 000 929	13 641 107
Passifs d'impôts courants			120 776
Passifs d'impôts différés		349 969	303 371
Autres Passifs	4.8	3 097 766	3 351 201
Subventions d'investissements		-	-
Capitaux propres		8 325 979	8 141 914
Capital	4.9	6 500 000	6 500 000
Réserves		1 219 414	1 176 310
Résultat de l'exercice		606 565	465 604
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		23 774 643	25 558 369

*NORME IFRS 16 NON ACTUALISEE EN 2022

GLOSSAIRE

APPROBATION	Acceptation par la société de leasing de financer une opération déterminée (sous différentes conditions)
AMORTISSEMENT FINANCIER	Quotité de remboursement du principal contenue dans Chaque loyer. Si les loyers sont constants la quotité est progressive comme l'est un prêt bancaire remboursable en mensualités constantes (principal + intérêts).
AMORTISSEMENT TECHNIQUE	S'applique aux immobilisations utilisées par la société de leasing pour ses propres besoins (bureaux, mobilier etc...) comme pour toute entreprise.
BAILLEUR	Ou CREDIT BAILLEUR est l'établissement financier ayant effectué une opération de crédit-bail.
CREDIT-BAIL	Synonyme de leasing financier
COUT DU RISQUE	Montant des charges (Provisions) constatées par l'établissement financier en vue de tenir compte du non-recouvrement possible de ses loyers. Cette matière est réglementée par la banque d'Algérie.
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	Est un ratio ayant au numérateur les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques) et au dénominateur le produit net du leasing (équivalent du PNB bancaire). Ce ratio mesure la productivité d'une société de leasing.
ENCOURS	Montant des créances sur les clients c'est à dire la somme des loyers à recevoir diminuer de la marge de la société de leasing. Ce qui correspond au principal restant dû dans un prêt bancaire. On distingue les encours productifs ou encours sains (clients en règle) des encours compromis (contrats suspendus pour cause de contentieux).
ENGAGEMENT	Quand une approbation est matérialisée par un contrat avec le client, elle devient un engagement.
EQUIPEMENT	Bien mobilier à usage professionnel faisant l'objet d'un Contrat de leasing mobilier.
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	L'ensemble des investissements réalisés pendant l'année dans une économie.
FULL PAY OUT LEASING	Désigne les cas de leasing financier avec une faible valeur résiduelle de sorte que les loyers couvrent substantiellement le Prix d'achat du bien et la marge du crédit bailleur.
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Compte abritant les provisions constituées sur les créances courantes (encours sains) suivant l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie portant les règles prudentielles applicables par les banques et les établissements financiers installés en Algérie.

FOURNISSEUR	Vendeur de l'équipement ayant fait l'objet d'un contrat de leasing.
IMMEUBLE	Bien immobilier faisant l'objet d'un contrat de leasing.
LEASING FINANCIER	Ou crédit-bail est l'opération tripartite entre un bailleur (la société de leasing). Un preneur (son client) et un fournisseur (de l'équipement) au terme de laquelle la société de leasing acquiert l'équipement (choisi par le preneur) le loue au client pour une période déterminée et irrévocable, au terme de laquelle le preneur a la possibilité d'acheter le bien d'équipement pour une valeur déterminée (valeur résiduelle) généralement faible. Cette opération est assimilée à un financement dans la mesure où la société de leasing récupère son investissement initial et sa marge en une seule opération (la durée étant irrévocable) et le preneur dispose d'un équipement dont il acquiert la propriété comme s'il avait contracté un emprunt dans ce but.
LEASING OPERATIONNEL	Simple location. Opération purement financière.
LLD (LOCATION LONGUE DUREE)	Est une opération de leasing opérationnel portant généralement sur une flotte de véhicules où le bailleur fournit l'assurance, la maintenance et le remplacement du véhicule. On l'appelle aussi "fleet management".
LOYER DE LEASING	Mode de remboursement d'un contrat de financement en leasing. Chaque loyer se compose d'une partie remboursement du capital (progressive) et d'une marge (dégressive) quand le loyer est constant (ce qui est la majorité des cas pour les sociétés spécialisées comme MLA dans le financement des PME).
MISE EN FORCE	Un contrat est mis en force quand les loyers commencent à être facturés. Cette notion est synonyme de PRODUCTION de leasing.
MARGE BRUTE	Est la différence entre le loyer (hors taxe) et la quotité de remboursement contenue dans ce loyer (ou amortissement financier). Dans un contrat de leasing à loyers constants la marge est importante dans les premiers loyers et diminue progressivement jusqu'à devenir proche de zéro dans le dernier loyer.
MARGE NETTE DU LEASING	La marge nette du leasing est égale à la marge brute moins le coût des ressources (Synonyme de PRODUIT NET du leasing).
PRODUCTION DU LEASING	Synonyme de mise en force (MEF) c'est la somme des contrats financés au cours d'une période déterminée.
PRENEUR	Est le locataire du bien d'équipement ou de l'immeuble obtenu en leasing.
SALE/LEASE BACK	Est une opération de leasing où le fournisseur et le preneur sont une même personne. Cette opération permet à un opérateur économique de vendre à la société de leasing un bien (meuble ou immeuble) qu'il possède, de le louer auprès de la société de leasing et de le racheter à la fin du bail à une valeur prédéterminée.

C'est une opération financière similaire à un emprunt (avec hypothèque) ou gage (sans dépossession).

VALEUR RESIDUELLE Est le montant que le preneur doit acquitter en fin de contrat s'il lève l'option d'achat dont il dispose et qui est un élément constitutif et indispensable du contrat de leasing. Dans les opérations de financement des PME, elle est la plupart du temps fixée à un montant symbolique n'ayant rien à voir avec la valeur du bien en fin de contrat. Dans des opérations sophistiquées de financement en leasing la valeur résiduelle peut être élevée.
